



DU MOIS

PARAÎT AU DÉBUT DE CHAQUE MOIS - 57 rue de Clignancourt, 75018 Paris. Tél. 01 42 59 34 10. Fax 01 42 55 16 17. - N° 63 - JUIN 2000 - 12 FRANCS

Le début d'une série d'articles :

Histoire de la Goutte d'Or

Pages 17 et 18

Le programme complet de la Fête de la Goutte d'Or

Page 11

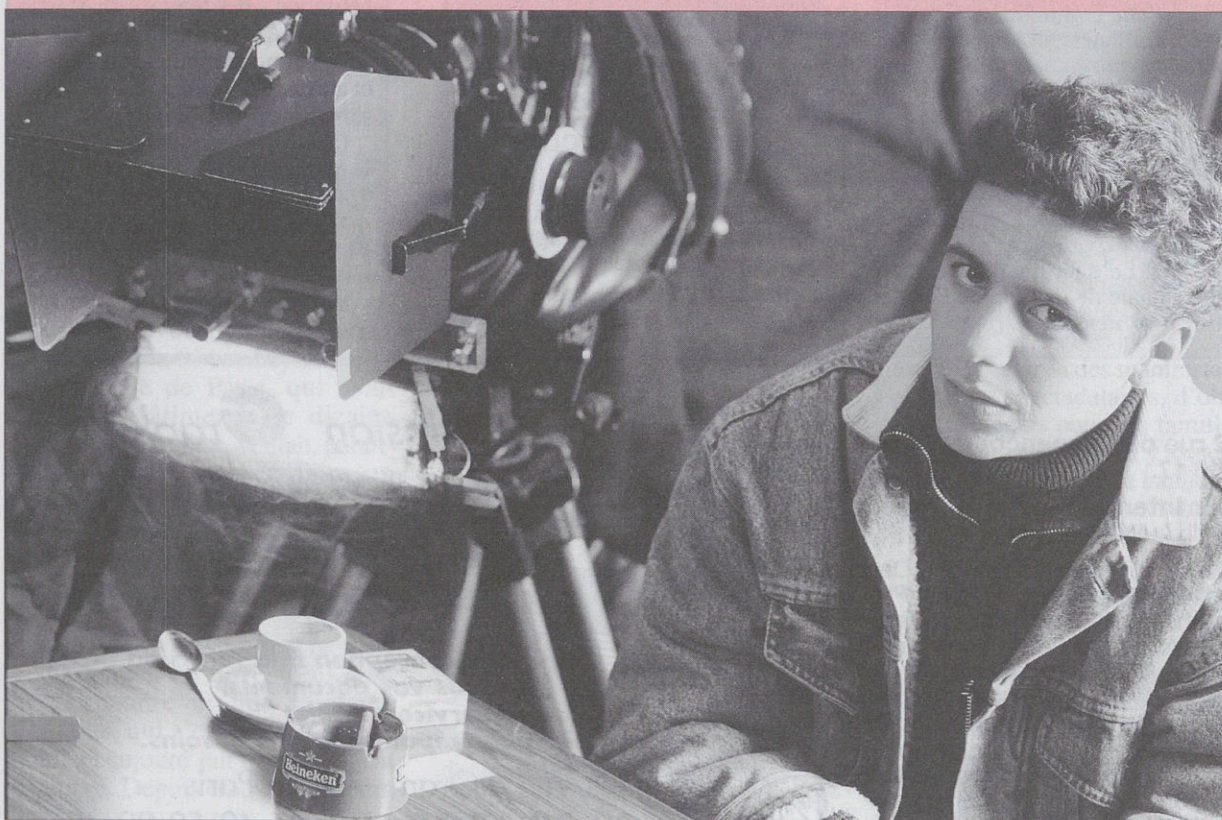
ET EN AVANT LA MUSIQUE!

Notre dossier à l'occasion de la Fête de la Musique :

- Une diva à Montmartre
- Le Conservatoire du 18e évolue
- La chorale des Trois Tambours
- Le blues des cafés à musique

Pages 14 à 16

Les débuts de Faudel à l'écran dans un film tourné presque entièrement dans le 18e



Jean-Michel Delage

Le battement d'ailes du papillon, c'est le titre du film que le réalisateur Laurent Firode, habitant du quartier Clignancourt, a tourné dans le 18e, et qui va sortir sur les écrans en juin. Beaucoup des acteurs et des techniciens du film habitent aussi le 18e - et Faudel lui-même y a vécu plusieurs années... (Voir page 21)

61 rue Myrha, ces familles qui dorment sur le trottoir

Page 3

Comment fonctionne le tribunal d'instance du 18e

Page 4

Montmartre : le POS voté avant l'été ?

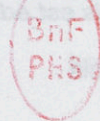
Page 9

Le procès des fûts toxiques de la Chapelle

Page 13

Pas de crèche impasse Robert (Clignancourt-nord)

Page 13



FBI JB 32713 D1

La manifestation du 10 mars (suite)

Suite à l'article sur la manifestation du 10 mars contre l'insécurité, paru dans notre numéro d'avril, nous avons reçu une lettre de MM. Serge Lebigot (de l'association Entraide 18) et Olivier Ansart (d'Olive 18), parlant au nom de la FACC (Fédération des associations et collectifs de la Chapelle). Ce courrier nous est arrivé trop tard pour que nous puissions en faire état dans notre numéro de mai. En voici le texte :

« Cette manifestation a été organisée à l'initiative de la FACC du quartier Marx Dormoy / La Chapelle. D'autres associations des quartiers Simplon, Château-Rouge et Guy Môquet ont souhaité participer à cette action, en dehors de toute considération politique, afin d'interpeller les pouvoirs publics, en l'occurrence le ministre de l'Intérieur, sur l'insécurité de toute nature qui frappe notre arrondissement.

Vous dites que certaines associations organisatrices sont proches de dirigeants politiques de l'arrondissement. Nous vous laissons la responsabilité de vos propos et nous vous ferons simplement remarquer que cette manifestation était ouverte à tous les habitants. Mais aussi aux femmes et aux hommes politiques de toutes tendances, à condi-

tion bien sûr qu'elles ou ils ne défilent pas sous leurs banderoles et n'appartiennent à aucun parti extrémiste prônant la haine, le racisme ou la xénophobie.

Comme vous le savez, le 18e arrondissement se caractérise par la présence de nombreuses communautés d'origine africaine, arabe ou asiatique. Toutes ces populations, dans leur diversité, sont parfaitement intégrées dans notre arrondissement, mais aussi elles sont souvent les premières victimes de l'insécurité, ce qui explique du reste une forte présence de leur part à la manifestation du 10 mars dernier.

A propos des organisations qui n'ont pas participé, craignant la récupération politique, nous leur disons qu'elles ont eu tort et qu'elles trouveront toujours en face d'elles des "esprits chagrins" qui les empêcheront de prendre des initiatives citoyennes, sous prétexte que les "politiques" ne sont pas loin...

Car notre engagement dans cette manifestation était citoyen, n'en déplaise à notre ministre-maire qui s'est étonné lors d'un conseil d'arrondissement que les manifestants se soient regroupés autour de la mairie. Nous ferons remarquer à Monsieur le maire, bien qu'il ne dispose d'aucun pouvoir de police, qu'il est jusqu'à preuve du contraire le premier magistrat de l'arrondissement et qu'à ce titre il se doit d'être à l'écoute de ses administrés

en les protégeant.

Notre démarche ne s'inscrit pas dans une volonté "sécuritaire" comme semble vouloir l'indiquer votre article, mais il est vrai que nous réclamons une présence policière plus forte dans les secteurs sensibles livrés à la délinquance et aux trafics en tous genres.

Quand nous demandons que l'état de droit soit respecté dans certains quartiers, nous faisons notre devoir de citoyens.

Puis, quand vous dites que notre manifestation contre l'insécurité se situe dans une démarche électorale et que ceci est de nature à éclipser les autres problèmes, permettez-nous de ne pas partager votre point de vue. Nous n'avons pas attendu la perspective des élections pour manifester.

Est-il nécessaire de rappeler la marche silencieuse organisée en novembre 1998 du Rond-Point de la Chapelle à la mairie du 18e, ou la manifestation au carrefour Marx Dormoy en octobre 1999 ?

Enfin, s'agissant d'autres thèmes que vous invoquez tels que l'insécurité de l'emploi, l'insécurité du logement... ils existent et nous nous en préoccupons. C'est la raison pour laquelle la FACC a été élaborée afin de fédérer un maximum d'associations sur des projets d'urbanisme et de développement économique pour nos quartiers.»

Serge Lebigot, Olivier Ansart

L'AIR DU TEMPS

Chienne de vie

Une dame rattrapant au vol sa petite fille qui s'élançait pour traverser le boulevard Barbès au milieu des voitures : « Faut-il que je te tienne en laisse ? »

La gamine : « Ah non. Tu vas pas me pitbuller ! »

Sagrado Corazon

— Por favor, el Sagrado Corazon ?

— Hein ?

— Si, el Sagrado Corazon...

(Geste large et enveloppant des deux mains.)

— Qu'est-ce qu'il veut ? Tu crois qu'il cherche une fille ? c'est le quartier mais il n'a pas vraiment le genre !

— ...

— Non, désolés, on ne sait pas.

Et le malheureux Espagnol regarde d'un air désolé le boulevard, le métro Anvers, et il tourne le dos à la rue de Steinkerque qui pourtant... monte vers le Sagrado Corazon, notre Sacré-Cœur.

Marie-Pierre Larrivé

Le Centre d'action sociale cherche des administrateurs bénévoles

La directrice du Centre d'action sociale du 18e (administration dépendant de la Ville de Paris) nous a fait parvenir le communiqué suivant :

« Le Centre d'action sociale recherche, pour sa section du 18e arrondissement, des bénévoles (dits administrateurs bénévoles) pour participer à la mission qui lui est dévolue : une action générale de prévention et de développement social, et notamment d'assistance aux Parisiens en difficulté.

Les administrateurs bénévoles siègent avec les administrateurs au sein d'une commission permanente (réunie dans le 18e) qui instruit des demandes d'aide et les attribue collectivement.

Le Centre d'action sociale de la Ville de Paris a remplacé depuis le

décret du 6 mai 1995 l'ancien Bureau d'aide sociale. Il est soumis à l'ensemble de la réglementation applicable sur tout le territoire français aux centres communaux d'action sociale. Mais la Ville de Paris dispose d'une tradition unique de recours institutionnel au bénévolat par l'instauration d'une commission permanente d'administrateurs bénévoles. Cet engagement requiert une certaine disponibilité (au moins une demi-journée par semaine), le goût de l'action sociale et le sens du contact.

Si l'idée de seconder les actions municipales entreprises par le Centre d'action sociale vous motive, vos candidatures sont à adresser au directeur de la 18e section du Centre d'action sociale de la Ville de Paris, 115 bis rue Ordener, 75018 Paris. »

JOURNÉE ATELIER OUVERT chez Isabelle Corringer

avec Ghislaine Verneuil, Frédéric Boutet et Jacques Le Magoarou

Peintures & bijoux

SAMEDI 24 JUIN
de 10 h à 22 h
50 rue Caulaincourt.

Suite de l'exposition chez **MIMOSA, nouveau restaurant-bar de spécialités espagnoles**
46 rue Caulaincourt

ON RECHERCHE DES BÉNÉVOLES pour l'alphabétisation

■ « Le DAL (Droit au logement) du 18e cherche des bénévoles pour donner des cours d'alphabétisation à des femmes du Maghreb et d'Afrique noire.

Les cours commencent en juin et auront lieu les mardis, jeudis et samedis de 14 h à 18 h.

Contactez-nous à l'adresse suivante : DAL 18e, 1 rue Marcadet, 75018 Paris, ou passez à cette même adresse le samedi matin de 11 h à 13 h. »

Le 18e du mois.

Rédaction, abonnements, publicité : 57 rue de Clignancourt, 75018 Paris. Tél. 01 42 59 34 10. Fax 01 42 55 16 17.

Vous pouvez retrouver le 18e du mois sur Internet à cette adresse : www.paris18.net/dixhuit Pour écrire : dixhuit@paris18.net

• **L'équipe de rédaction** (entièrement bénévole) : Christian Adnin, Dan Aucante, Brigitte Bâtonnier, Nicolas Bertrand, Nathalie Birchém-Heddi, Philomène Bouillon, Noël Bouttier, Christine Brethé, Brahim Chanchabi, Virginie Chardin, Jérôme Conquy, Michel Conversin, Paul Dehédin, Jean-Michel Delage, Nadia Djabali, Anne Farago, Suzanné Fayt, Danielle Fournier, Nicolas Gallon, Jacqueline Gamblin, Sylvain Garel, Françoise Hamers, Antoine Lagneau, Marie-Pierre Larrivé, Florence Legal, Bertrando Lofori, Ludovic Maire, Daniel Maunoury, Noël Monier, Nairi Nahapetian, Thierry Nectoux, Alain Nunez, Jean-Claude Paupert, Patrick Pinter, Rose Pynson, Valérie Stafetta, Michèle Stein, Jean-François Vuillerme. • **Rédaction en chef pour ce numéro** : Marie-Pierre Larrivé. • **Secrétariat de rédaction** : Noël Monier. • **Directeur de la publication** : Christian Adnin.

• **Le 18e du mois est édité par l'Association des amis du 18e du mois.**

Impression Diffusion Graphique



L'imprimerie coopérative

au service de votre

communication

de la conception à la diffusion
de tous vos documents,
un service complet
pour répondre à vos besoins.

4 bis, rue d'Oran - 75018 Paris

Tél. 01 42 58 17 18 - Fax 01 42 58 00 49

E-mail : idg.scop@wanadoo.fr

61 rue Myrha, ces familles qui dorment sur le trottoir

Après l'incendie qui a dévasté leur immeuble le 11 mai, les familles du 61 rue Myrha campent sur le trottoir, dans l'attente d'un relogement dans des conditions décentes. Elles squattaient depuis 1994 ce bâtiment désaffecté, propriété de la Ville de Paris.

Le mercredi 10 mai, l'association Droit au logement (DAL), venue en délégation nombreuse à l'Hôtel de Ville, réussissait à obtenir de la mairie de Paris l'engagement que les cas de quatre bâtiments parisiens insalubres, parmi lesquels l'immeuble du 61 rue Myrha dans le 18e, seraient traités en priorité¹.

Il y avait urgence en effet. La preuve en a été donnée pas plus tard que le lendemain : la grêle, qui a crépité sur les toits de Paris ce jeudi après-midi 11 mai, a crevé la toiture de cette bâtisse de trois étages. Grenier inondé, fuite, court-circuit, étincelle, incendie, panique... En quelques secondes, le feu s'est propagé via les gaines électriques et a envahi quatre des cinq appartements du dernier étage. Madame Cissécoumba, qui cuisinait à deux pas de son bébé de 2 mois et demi, a tout juste eu le temps de prendre son nourrisson sous le bras et de dévaler les escaliers.

Résultat : tout le troisième étage sinistré, coupure d'eau pour l'ensemble du bâtiment, cinq familles à la rue. Depuis ce jour, les habitants campent sur le trottoir sous une bâche de fortune. Ces familles entendent ainsi faire pression sur la mairie de Paris, propriétaire de ce bâtiment, pour obtenir un relogement décent pour chaque ménage du 61.

Cinq ans et demi d'occupation

Ce n'est pas la première fois que le cas du 61 rue Myrha est porté devant le service du logement de la Ville. En décembre 1994, dix-huit ménages de Maliens, Sénégalais, Ivoiriens et Guinéens décidaient d'occuper, avec l'aide du DAL, l'immeuble du 61 rue Myrha.

La mairie de Paris, qui avait acquis ce bâtiment une dizaine d'années auparavant, voulait, paraît-il, le rénover pour en faire un immeuble de studios pour célibataires, mais les travaux n'avaient jamais été entrepris et l'immeuble était vide depuis 1983.

Cinq ans et demi après l'occupation, ce sont encore dix-sept familles (la dix-huitième a été relogée), dont un célibataire et une trentaine d'enfants, qui s'entassent dans un bâtiment aujourd'hui complètement insalubre. Depuis cinq ans et demi,

elles demandent à être relogées décemment, sans résultat.

«Regardez, il y a un trou dans le plancher. Une fois, quelqu'un a failli se retrouver à la cave !», raconte Madame Niara, qui occupe avec ses

d'électricité et la taxe d'habitation et peuvent présenter, pour la majorité d'entre elles, des feuilles de salaire, n'avaient obtenu à ce jour que deux réponses : un jugement d'expulsion prononcé en 1996 (mais



Une bâche tendue au-dessus du trottoir sert de campement de fortune pour les familles du 61 rue Myrha, qui manifestent ainsi leur exigence d'un relogement.

cinq enfants le seul deux-pièces de l'immeuble. Ici, il y a un trou dans le plafond, j'ai fait des travaux plusieurs fois mais ça ne tient jamais longtemps. Et là, c'est la canalisation des toilettes qui fuit. Et puis quand les enfants se douchent, ils se grattent toute la journée, à cause des bêtes.» La vermine grouille en effet sous le papier peint couvert d'humidité et les rats ont envahi depuis longtemps les appartements.

Plus grave encore : à cause de la présence de plomb dans la peinture de quelques logements, certains enfants sont atteints de saturnisme, maladie grave qui génère des retards de développement et des troubles du comportement. «Selon les normes européennes, un enfant est malade quand son organisme contient plus de 100 microgrammes de plomb par litre de sang, explique Judith Skira, du DAL 18e. Ici, quatre enfants ont plus de 250 microgrammes.»

Un jugement d'expulsion

Cette situation, le DAL l'a dénoncée à plusieurs reprises en demandant que la commission hygiène de la Ville et qu'un service de dératisation interviennent. Mais les familles, qui, selon l'association, paient depuis 1994 les factures

non exécuté) et un communiqué de soutien de Daniel Vaillant, maire du 18e, daté de février 1996 mais resté sans effet concret.

Il semblerait que les actions entreprises depuis le 11 mai (manifestations, occupation de la mairie du 18e,

création d'un comité de soutien dans lequel figurent notamment des enseignants des écoles de la rue Richomme où les enfants de cet immeuble sont scolarisés...) aient eu plus de résultats : le 18 mai, la

mairie de Paris faisait des propositions de relogement en HLM à cinq des six familles sinistrées, qui devaient, leur a-t-on assuré, recevoir un bon de visite sous quelques jours. La Ville s'est également engagée à faire des propositions aux autres familles dans un délai d'un mois. Un bon début, même si le DAL reste prudent : «Même si des représentants de la Ville siègent dans les conseils d'administration des organismes HLM, on obtient en moyenne deux refus des commissions HLM sur trois demandes.» Un constat que la mairie de Paris, jointe par nos soins, juge très exagéré.

Par ailleurs, l'eau a été rétablie dans le bâtiment, les services de dératisation et de désinfection sont passés, et des travaux doivent être entrepris pour rendre habitable le logement de la sixième famille sinistrée, celle de Mme Niara.

Les familles du 61 rue Myrha (qui, à l'heure où nous bouclons ce numéro, campent toujours devant l'immeuble afin de maintenir la pression) jugeront sur pièces.

Nathalie Birchém-Heddi

Le DAL 18e : 500 familles adhérentes

Le DAL (Droit au logement) compte 500 familles adhérentes dans le 18e, et suit un certain nombre d'immeubles squattés par des mal-logés. Le DAL s'occupe, par des démarches et aussi des manifestations et actions spectaculaires, d'obtenir des logements pour ces familles. Il a par exemple obtenu, il y a quelques mois, le relogement en banlieue des familles qui occupaient l'immeuble du 49 rue de la Chapelle.

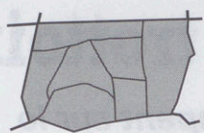
Les élus des diverses tendances manifestent généralement de l'agacement, voire de l'hostilité, face aux squatts soutenus par le DAL. Selon eux, il y a là une manière de forcer la main aux organismes publics, en essayant de les contraindre à traiter en urgence les cas des familles "squatteuses", alors qu'il y a beaucoup d'autres demandeurs de logements, parfois inscrits depuis plus longtemps et tout aussi prioritaires.

A cet argument, le DAL répond que ce qui est scandaleux, ce n'est pas l'action des squatteurs, mais le fait qu'on compte dans le 18e, pour ne prendre que cet exemple, 7 000 demandes de logement non satisfaites, certaines depuis plus de quinze ans ! L'action du DAL n'est pas seulement une action humanitaire pour reloger des familles, elle a aussi un objectif politique : obliger les pouvoirs publics à s'occuper du problème des mal-logés.

L'association Droit au logement a été créée en 1990 et le DAL 18e existe de façon autonome depuis 1997. Il a installé son local dans un des immeubles "squattés", 1 rue Marcadet. L'inauguration de ce local sera célébrée par une fête le 21 juin (voir page 6).

Dans notre prochain numéro, un article fera le point sur l'action du DAL dans le 18e.

1. La liste de ces quatre "priorités" comportait un autre immeuble du 18e, le 18 rue Marx Dormoy.



Les difficiles conditions de travail du tribunal d'instance du 18^e



Sous la Marianne nichée dans les belles boiseries de la salle du tribunal d'instance du 18^e, le juge commence l'audience, une des neuf audiences civiles qui se tiennent chaque mois pour régler en moyenne soixante à soixante-quinze dossiers par séance. Un numéro, deux noms, le plaignant et son adversaire, et si l'affaire n'est pas renvoyée elle sera (enfin) jugée.

Si la recherche d'une solution amiable avec votre adversaire n'a rien donné, vous pouvez porter votre affaire devant le *tribunal d'instance*, qui traite la plupart des petits litiges civils de la vie quotidienne entre des particuliers, ceux dont l'enjeu financier porte sur des sommes inférieures ou égales à 50 000 F (sauf exceptions). Pour les affaires portant sur des sommes supérieures, il faut s'adresser au *tribunal de grande instance*.

Pas d'accord avec votre propriétaire ou votre locataire, un voisin, un commerçant ou un artisan ? Les travaux que vous faites réaliser sont inachevés ou mal exécutés ? On vous livre un meuble endommagé ou présentant des défauts ? Votre débiteur refuse de vous payer la somme qu'il vous doit ? Votre propriétaire ne vous restitue pas la somme déposée en garantie du contrat de bail ? C'est le *tribunal d'instance* du lieu où demeure votre adversaire qu'il faut saisir. Vous serez le "demandeur", lui le "défendeur".

Comment se compose le tribunal d'instance ?

A l'appel de son nom, «Chui là» répond une femme. «Il faut dire : *présent*», rectifie le président du tribunal. Le tribunal d'instance fait partie de la justice de proximité mais proximité ne signifie pas familiarité ! Sur la table deux doubles lampes vertes

rappellent l'image de la justice avec son balancier.

Le tribunal d'instance est composé de plusieurs juges d'instance, mais les affaires sont toujours examinées par un seul juge qui préside l'audience et prend seul ses décisions, assisté d'un greffier.

La carte judiciaire n'a pas suivi les évolutions de la société. Elle est très inégalitaire : dans le 9^e il y a un juge pour 20 000 habitants et dans le 18^e un pour 90 000 habitants (deux pour 185 000). La différence est importante, d'autant que le nombre de litiges augmente sans cesse, avec des dossiers humainement difficiles : «*Même s'il y a peu d'argent en jeu, les dossiers peuvent être compliqués*

et les gens veulent être écoutés, mais ils se heurtent à des problèmes de temps, de compréhension et aussi de langue», souligne l'un des juges.

En deux ans, la juge des tutelles a traité 2 000 dossiers toute seule dans un domaine délicat : la protection des majeurs devant être assistés ou représentés dans la gestion de leurs biens (mesures de tutelles ou de curatelles), ainsi que celle du patrimoine des mineurs.

Au premier étage, le juge des nationalités est très sollicité : le numéro 1 est reçu alors que le distributeur de tickets donne le numéro 27. Les gens attendent serrés dans un couloir, certains assis par terre. Plus de 2 000 dossiers sont déposés chaque année, demandes de nationalité, certificats ou acquisition de nationalité et ils nécessitent parfois des recherches compliquées.

Le nombre d'affaires "explose"

Le travail des juges est donc considérable, d'autant que «*la société se judiciarise, les juges font plus de jugements mais dans quelles conditions ?*».

En 1999 les affaires en contentieux ont explosé parce que les compétences exclusives du tribunal d'instance ont été élargies : ces tribunaux sont maintenant compétents pour traiter des affaires de contentieux de droit commun de 50 000 F, et non plus de 25 000 F maximum, sans que soient accordés des moyens supplémentaires.

En référé, ce sont 2 600 affaires par



Le tribunal d'instance est logé à la mairie du 18^e : la salle d'audience au rez-de-chaussée, les bureaux du greffe serrés entre deux étages...

an et le 18^e est tributaire des problèmes rencontrés par sa population : 650 dossiers de saisies sur salaire en cours, 2 500 injonctions de payer. «*On joue à l'assistante sociale*», dit-on dans les bureaux. Jusqu'à une époque récente on comptait deux ans de retard dans le traitement des dossiers, ce qui fait que «*la sérénité et l'équilibre du débat judiciaire ont du mal à exister*». Parfois des bagarres éclatent entre gens excédés, mais «*l'intervention des pompiers est exceptionnelle*».

Pour fonctionner, le tribunal d'instance comprend également des fonctionnaires de l'Etat qui composent le greffe : dirigés par la greffière en chef, les cinq greffiers aidés par des agents administratifs accueillent et informent le public, assurent le suivi des procédures et le secrétariat du tribunal.

A Paris les tribunaux d'instance sont logés dans les mairies d'arrondissement, ce qui entretient parfois «*une confusion dans l'esprit des gens avec un service administratif*». Lors de l'audience, le greffier assiste le juge d'instance, prend des notes. Il signe le jugement (*greffier* vient de *griffe*) et authentifie les décisions de justice.

Les greffiers candidats à un poste dans le 18^e sont très peu nombreux et les absents ne sont pas remplacés : actuellement, sept personnes sur les quinze «*théoriquement prévues*» mais «*si tout le monde venait on n'aurait pas assez de place pour tous*», note malicieusement un employé.

L'envers du décor

En effet, derrière la belle salle du tribunal du 18^e, les bureaux sont vétustes et dans les locaux d'archives les dossiers sont empilés, entassés, avant d'être expédiés à Vitry, ce qui rend particulièrement pratique la recherche des dossiers !

Petit détail, pour aller au greffe les juges doivent traverser la salle d'audience, ce qui ne facilite pas la communication... mais a pu rendre possibles des vols jusque dans les bureaux des juges.

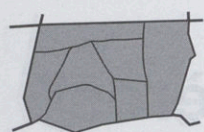
Danielle Fournier

LEXIQUE

- **Aide juridictionnelle** : elle permet aux personnes aux revenus modestes de faire face aux frais du procès et de bénéficier de l'aide d'auxiliaires de justice (exemple : avocats). La prise en charge des frais est fonction des revenus.
- **Référé** : procédure d'urgence, par laquelle le juge peut prendre des mesures pour que cesse une situation illégale. Cette procédure n'intervient que s'il n'y a aucun doute sur le caractère illégal de la situation ; s'il y a un doute, le juge de référé se déclare "incompétent" et renvoie à un jugement "sur le fond".
- **Injonction de payer** : Procédure simplifiée permettant à un créancier d'obtenir le paiement d'une créance, non payée à l'échéance, qui ne paraît pas contestable.
- **Assignment** : Acte de procédure établi par un huissier qui informe le destinataire (le *défendeur*) qu'un procès est engagé contre lui par une per-

sonne (le *demandeur*) et l'invite à comparaître devant une juridiction pour se défendre.

- **Notification** : Formalité par laquelle un jugement est porté à la connaissance des intéressés, par voie postale ou par un huissier.
- **Signification** : Formalité par laquelle une partie porte à la connaissance d'une autre partie un acte ou une décision de justice, et la met en demeure d'exécuter le jugement, en utilisant les services d'un huissier de justice.
- **Parquet** : Le procureur de la République et ses substituts exercent devant le tribunal d'instance leurs attributions civiles : requérir l'application de la loi. Le parquet n'est pas toujours présent aux audiences, mais il est tenu informé et donne son avis sur les actions relatives à l'état des personnes, par exemple les mesures de protection prises à l'égard d'une personne.



Le découpage et redécoupage de la carte des lycées parisiens

Les élèves du 18e, pour leur entrée en seconde, auront finalement le choix entre les lycées du 8e, 9e, 17e et 18e.

Divisez vingt par six. Reprenez et divisez vingt par quatre. Oubliez tout et divisez vingt par cinq : vous obtiendrez la solution du découpage de la carte des lycées parisiens.

Depuis 1993 et jusqu'à fin avril 2000, les jeunes parisiens accédant en seconde étaient affectés dans les 76 lycées de la capitale selon un système de zones, six en tout, correspondant à un découpage en forme de tranches de camembert. Le 18e faisait partie de la même zone que le 9e, les élèves du 18e entrant en seconde dans un lycée d'enseignement général, pouvaient donc postuler, outre le lycée Rabelais dans le 18e, aux lycées Jacques Decour, Jules Ferry et Condorcet.

Améliorer la mixité sociale

Début mai, l'Académie de Paris décidait de réviser le processus et de réduire les zones à quatre seulement, élargissant donc les secteurs de recrutement. Objectif de l'opération : rééquilibrer offre et demande selon les quartiers, réduire la hiérarchie entre "bons" et "moins bons" lycées et améliorer la mixité sociale. Ainsi avait-on dessiné un plan avec une zone A regroupant 8e, 9e, 10e, 18e et 19e, une zone B regroupant 1er, 2e, 3e, 4e, 11e, 12e, et 20e, une zone C avec les 5e, 6e, 13e et 14e et enfin une zone D avec les 7e, 15e, 16e et 17e arrondissement. Pour parfaire le tout, le seuil de tolérance pour l'accueil des élèves «hors zone» (ceux qui cherchaient à éviter le lycée du coin) passait de 25 %

à 15 % seulement des effectifs de chaque établissement.

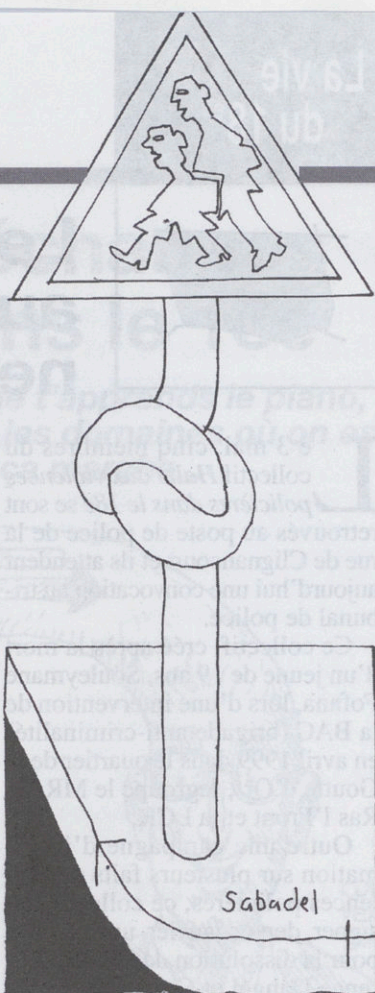
Tollé ! Entre autres, le maire du 8e, arrondissement autrefois lié aux seuls 16e et 17e, s'indignait dans son bulletin municipal qu'on ose mélanger désormais son bel arrondissement à des lieux «à risque», comme le 18e et le 19e, et qu'on puisse voir arriver chez lui ces «enfants les plus atteints par la drogue et la violence», ceux qui «tirent les niveaux vers le bas». (Voir notre dernier numéro.)

L'académie revoit sa copie

Au delà de ces outrances, le nouveau découpage a provoqué des réactions plus sérieuses : des élus de tous bords ont protesté contre un manque de concertation, certains disant avoir appris le changement dans le journal.

Le 17e a demandé à conserver son rattachement au 8e pour des raisons pratiques de proximité. Les parents d'élèves FCPE se sont opposés au nouveau découpage, faisant valoir qu'il créait notamment «une énorme zone, la A, regroupant à elle seule 60 % des établissements situés en ZEP, autant dire l'essentiel des établissements défavorisés». La FCPE affirmait que «loin d'améliorer la mixité, on allait créer une zone ghetto».

Contrainte et forcée, l'académie a revu sa copie. Le 11 mai, elle annonçait un nouveau découpage, en cinq zones cette fois-ci. La zone A regroupe désormais 8e, 9e, 17e et 18e, la B regroupe 1er, 2e, 3e, 4e,



10e et 19e, la C regroupe 11e, 12e et 20e, la D reste identique au projet précédent avec 5e, 6e, 13e et 14e et une zone E regroupe enfin 7e, 15e et 16e.

Ce n'est pas tout à fait retour à la case départ, c'est en effet un peu plus équilibré mais... qui empêchera les parents voulant et sachant tricher de continuer à le faire ? Et puis, on peut aussi se demander pourquoi il y a tant de lycées dans l'ouest parisien et si peu à l'est ? Enfin pourquoi le 18e, second arrondissement parisien en nombre d'habitants après le 15e, ne possède-t-il aucun lycée général sinon, à peine, Rabelais dont les classes littéraires viennent d'être supprimées et où les classes scientifiques et économiques vivent sous la menace de disparition avec de moins en moins d'élèves chaque année car on «conseille» aux bons comme aux fragiles de ne pas y aller.

Les p'tits gars du 8e arrondissement peuvent maintenant accéder à Rabelais. Chiche !

Marie-Pierre Larrivé

SUR L'AGENDA

Dans cette rubrique, nous publions des annonces de réunions, expositions, manifestations de toutes natures, qui nous sont transmises par des associations ou organisations du 18e.

■ Forums associatifs : un changement de date

Les "forums associatifs de quartier", organisés par la mairie du 18e se poursuivent. Un changement de date : le forum du quartier Montmartre aura lieu le **jeudi 22 juin**, à 19 h 30 au collège Roland Dorgelès, 63 rue de Clignancourt (au lieu du 8 juin). Le forum du quartier Goutte d'Or aura lieu, comme prévu, **jeudi 15 juin** à 19 h 30, à la salle Saint-Bruno, 9 rue Saint-Bruno. Journée de clôture : samedi 24 juin à la mairie (horaire à préciser)

■ A partir du 5 juin : une expo sur la Petite Ceinture

L'association L'Ecuyer à la Tulipe, qui a réalisé les plantations de jardins floraux et potagers sur les quais de la Petite Ceinture, organise un pique-nique avec travaux d'entretien de ces jardins, **samedi 3 juin à partir de midi**. Entrée à l'angle de la rue du Poteau et de la rue Belliard. Par ailleurs, **du 5 juin jusqu'à la fin de juin**, au Centre d'animation, 66 rue René Binet, et à la bibliothèque Porte Montmartre, une exposition sera consacrée à la Petite Ceinture : documents historiques, articles de presse, photographies...

■ 5 juin : Le Syndicat d'initiative et la sécurité sur la Butte

Le Syndicat d'initiative de Montmartre organise le 5 juin, 18 h 30, à l'hôtel Mercure, 1 rue Caulaincourt, une réunion sur "l'organisation de la sécurité sur le site de Montmartre".

■ 6 juin : Contre les violences faites aux femmes

Un certain nombre d'associations du 18e préparent l'accueil de la marche mondiale pour les droits des femmes, qui passera par Paris le 17 juin. Elles organisent une **réunion publique, mardi 6 juin**, 19 h 30, au *Soleil de la Butte*, angle rue Muller-rue Feutrier : "Pour que cessent la pauvreté et les violences faites aux femmes" (contre toutes les formes de violence, le proxénétisme et l'esclavage sexuel, pour le droit de disposer de son corps, l'indépendance économique et sociale). Contact : MD'Elles, BP 43, 75861 Paris Cedex 18.

■ 7 juin : Sur le métro Barbès

La station Barbès-Rochechouart est en travaux depuis des années sans qu'une échéance précise ait été donnée. Pour faire le point, la municipalité du 18e organise une réunion **mercredi 7 juin à 18 h 30 à la mairie**, avec Michel Rizzi (conseiller d'arrondissement délégué aux transports en commun), Dominique Lamy, adjoint au maire du 18e, des représentants de la RATP et de la direction de la voirie de la Ville de Paris. On y évoquera aussi la fermeture de la ligne 2 (Nation-Dauphine) entre Barbès et Belleville, du 3 juillet au 2 septembre, en raison des travaux de réfection du viaduc.

(Suite page 6)

Pour la lecture-plaisir, des retraités dans les écoles

"Lire et faire lire", un programme d'initiation à la lecture-plaisir pour les enfants des écoles, se met en place à Paris.

A l'initiative de la mairie, de l'académie et de la Fédération des œuvres laïques (FOL), des retraités volontaires - ils sont 500 à avoir signé - vont venir, à l'heure du déjeuner ou après les cours en fin d'après-midi, organiser des séances de lecture pour les petits, leur lire des livres, leur apprendre à lire des livres, lire avec eux et les amener à aimer lire.

Le protocole permettant à l'opération de démarrer a été signé mi-mai. Les premières expérimentations

devraient commencer en juin et la mise en place réelle commencer en septembre dans les écoles candidates.

Elles sont 120 en tout dans la capitale (61 écoles élémentaires et 55 maternelles) mais avec une répartition bien différenciée : zéro pointé dans le 6e ; une école candidate, pas plus, dans les arrondissements du centre ville, contre 10 écoles dans le 20e, 12 dans le 11e, 14 dans le 13e, 16 dans le 19e et jusqu'à 17 dans le 18e, l'arrondissement en pointe.

Ainsi huit écoles élémentaires sont concernées chez nous : Poissonniers, Guadeloupe, Joseph de

Maistre, Torcy, Budin, Lépine, Championnet et Doudeauville. Sept maternelles y participent également : André del Sarte, Budin, Richomme, Département, Binet, Torcy et Championnet. Enfin, l'école polyvalente Maurice Genevoix est de la partie.

«Nous voulons amener les enfants, tous les enfants et pas seulement ceux qui ont des problèmes, à aimer le livre et nous voulons parallèlement renouer les liens entre générations, faire entrer en classe les grands pères et les grands mères», lancent les responsables de l'opération.

M.P.L.

SUR L'AGENDA

(Suite de la page 5)

■ 11 juin : Challenge Youcef Kaïd des Enfants de la Goutte d'Or

Dimanche 11 juin, au stade des Poissonniers (métro Porte de Clignancourt) : de 9 h à 11 h 30, matches de championnat de foot (17 ans). 12 h : repas (boissons et sandwiches vendus sur place), danse, musique... 13 h à 13 h 40, matches des poussins et des benjamins. Démonstration de taekwondo. 14 h 20 : matches des 17 ans, suite. 15 h 20 : danse, musique. 16 h : matches seniors. 18 h 05 : récompenses.

Des départs en car sont prévus devant l'église Saint-Bernard à 11 h, 11 h 30, 12 h et 12 h 30. Retours en car assurés.

C'est la troisième année que l'association *les Enfants de la Goutte d'Or* organise cette journée en hommage à son ancien président, décédé en 1998. Renseignements : Alain-Mapangu Luntadila-Bessa ou Lydie Quentin, EDGO, 25 rue de Chartres, 01 42 52 69 48.

■ 8 et 22 juin : Les conférences de Culture 18

Les conférences de *Culture 18* ont lieu à la mairie du 18e de 19 h à 21 h et sont suivies d'un débat. **Jeudi 8 juin : La violence, un appel**, par Guy Gilbert, prêtre-éducateur de rue (auteur notamment de *Un prêtre chez les loubards*). **Jeudi 22 juin : Témoin du siècle**, par Jacques Rossi (ancien courrier du Komintern, auteur notamment de *Manuel du goulag*).

■ 18 juin - 2 juillet : Stage de tai chi chuan

L'association ADAT organise les dimanches 18 et 25 juin, 2 et 9 juillet, de 10 h à midi au square de la Turlure (derrière le Sacré-Cœur), un stage en plein air de tai chi chuan, par un professeur diplômé. Renseignements : 01 42 55 82 23.

■ 21 juin : Fête du DAL

Le DAL 18e (Droit au logement) inaugure son local, 1 rue Marcadet, lors de la Fête de la musique le 21 juin. Musiques africaines, boissons, collations et débats à gogo, de 19 h à l'aube. (Voir page 3.)

■ 24 juin : Fête des boulevards

Le Collectif des riverains des boulevards de Rochechouart et de Clichy organise à nouveau cette année sa Fête des boulevards le samedi 24 juin. Stands, musique, vide-grenier (tél. 06 60 85 14 76).

■ 24 juin : ATTAC se présente

Samedi 24 juin, de 15 h à 20 h, au Petit Ney, 10 av. de la Porte Montmartre, ATTAC (Association pour une taxation des transactions financières pour l'aide aux citoyens) se présente. A 18 h, débat sur le thème "Economie et citoyenneté".

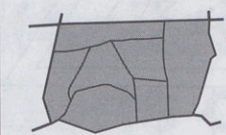
■ 28 juin : Débat (LCR) sur la mondialisation

Mercredi 28 juin à 20 heures la LCR du 18e organise un débat sur le thème "La mondialisation libérale en procès", au café Olympic-LMP, 20 rue Léon.

■ 29 juin : Journée sur l'Algérie

Jeudi 29 juin, au Petit Ney, 10 av. de la Porte Montmartre, à partir de 19 h, carte blanche à l'association FEDA (Femmes et développement en Algérie) qui présente ses projets avec des femmes algériennes.

La vie du 18^e



Le collectif "Halte aux violences policières" ne plaît pas à la police

Le 3 mai, cinq membres du collectif *Halte aux violences policières dans le 18e* se sont retrouvés au poste de police de la rue de Clignancourt et ils attendent aujourd'hui une convocation au tribunal de police.

Ce collectif, créé après la mort d'un jeune de 19 ans, Souleymane Fofana, lors d'une intervention de la BAC (brigade anti-criminalité) en avril 1999 dans le quartier de la Goutte d'Or¹, regroupe le MRAP, Ras l'Front et la LCR.

Outre une campagne d'information sur plusieurs faits de violences policières, ce collectif fait signer, depuis janvier, une pétition pour la dissolution des BAC. Laurence Dangel et Guillaume Collinet, membres de ce collectif, expliquent : « Les BAC cherchent le flagrant délit, donc se fondent sur la présomption de culpabilité. Elles ont pour cible caractérisée la jeunesse issue de l'immigration et participent à une politique sécuritaire globale qui criminalise la pauvreté. »

Deux fois déjà, en novembre et en mars, des policiers avaient confisqué des tracts distribués par des militants de ce collectif. Le 3 mai dernier, cinq militants ont été carrément emmenés au commissariat pour un long contrôle d'iden-



tité, à l'issue duquel on leur a signifié qu'ils comparaitraient devant le tribunal de police.

Le motif de cette comparaison a

été fluctuant. On leur a d'abord dit qu'il était interdit de diffuser des tracts à moins de 100 m d'une bouche de métro. Ils se sont renseignés : c'est faux.

C'est le contenu qui gêne

On a ensuite invoqué le fait que leurs tracts pouvaient être jetés sur la chaussée ou le trottoir. Mais, rappellent-ils, « il est précisé sur nos tracts qu'il ne faut pas les jeter sur la voie publique ».

Troisième motif avancé : gêne à la circulation des voitures et des piétons. « La succession des motifs montre que ce qui pose problème, c'est bien le contenu des tracts », dit Laurence Dangel.

Pourtant, comme ils l'ont expliqué à chaque fois aux policiers qu'ils ont rencontrés, « le collectif n'attaque ni des personnes ni une institution qui est légitime, mais les excès ».

Le collectif fait signer un tract demandant la liberté d'expression. (Contact : Ras l'Front 18, BP 247, 75866 Paris Cedex 18. E-mail : collectif-hvp@netcourrier.com)

Naïri Nahapétian

Un arrêté liberticide

Il existe un arrêté du maire de Paris, datant de 1995, obligeant les distributeurs de tracts à ramasser les tracts jetés sur la voie publique "dans un rayon de 30 mètres". Ce règlement a été invoqué par la police dans l'affaire rapportée ici.

Cet arrêté n'est pratiquement pas appliqué dans la vie courante. Par exemple, au métro Barbès, la police ne se préoccupe pas de l'innombrable quantité de tracts des marabouts déversés sur la voie publique. Mais plusieurs fois dans le passé, cet arrêté a servi de prétexte, dans le 18e, pour empêcher

la distributions de tracts dont le contenu déplaisait à la police (notamment lors de l'affaire des sans-papiers).

Cette réglementation n'a pas pour utilité, dans les faits, d'assurer la propreté, mais de permettre des interventions contre la liberté d'expression.

Les contraventions pour "entrave à la circulation des piétons" ont le même but. (Des contraventions portant ce motif étaient dressées par milliers au début des années 70, lors de distributions de tracts, au temps de la "chasse aux gauchistes".) (NDLR)

A l'école du Louvre, rue de la Goutte d'Or

L'école va au Louvre, le Louvre « L'entre à l'école »... à la Goutte d'Or : l'école du 49 bis rue de la Goutte d'Or organise en partenariat avec le musée du Louvre une initiation des enfants à la civilisation de l'Égypte antique. Thème : la représentation des animaux.

Les petits ont découvert de drôles de dieux, de drôles de bêtes : Seth à la tête de lévrier, Anubis à la tête de chacal, Horus au bec de faucon, Apis le dieu taureau, Bastet la chatte, Sekhmet la lionne... et Thot à la tête d'ibis, le dieu qui, dit-on, inven-

ta les langages et l'écriture, Thot à ne pas oublier dans cette opération destinée à les éveiller à la langue orale et à l'entrée dans l'écrit !

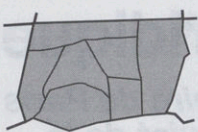
Menée par toute l'équipe pédagogique, avec Luis Belhaouari, historien de l'art, l'initiative s'intègre dans une "action d'excellence" comme il s'en conduit dans les ZEP.

Les 120 élèves sont concernés. Des visites ont lieu au Louvre tous les quinze jours par groupes de vingt, préparées avant. A chaque visite, quatre enfants du groupe précédent reviennent, servant de mini-

guides à leurs petits camarades.

Au musée, les enfants prennent des notes et dessinent ce qu'ils voient, les adultes prennent des photos et des vidéos. Retour à l'école, on réalise des montages des images et des textes, en vue d'une exposition à la fin de l'année.

L'expérience se poursuivra sur quatre ans. Les enfants aiment beaucoup ; et certains des petits, qui souvent prennent l'avion pour rentrer au pays pendant les vacances, ont trouvé que « le Louvre, c'est très beau, on dirait un aéroport ». ■



Un "réseau d'échanges de savoirs" dans le 18e

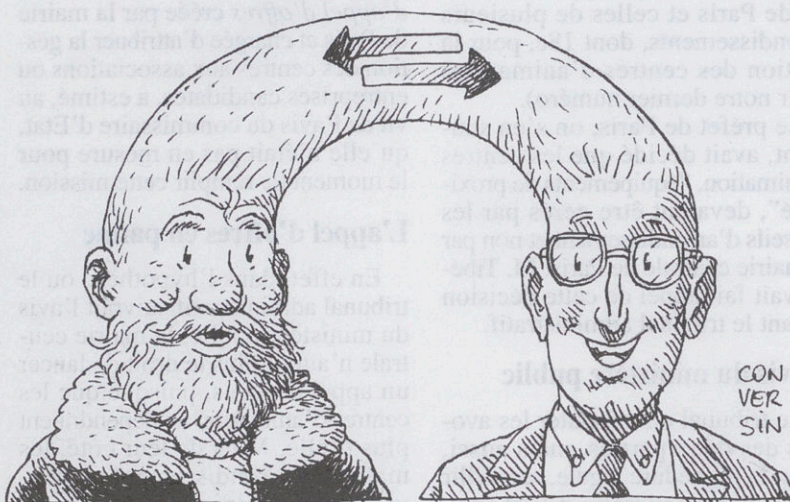
Tu m'apprends l'informatique, je t'apprends le piano, etc... : le principe, c'est d'initier les autres dans les domaines où on est compétent, et de recevoir d'eux en échange. Et ça marche...

Toute personne ressent le désir d'apprendre, toute personne possède un savoir transmissible. Il y a donc une demande et une offre. Il faut les mettre en relation. Tel est le principe des *réseaux d'échanges de savoirs*. Depuis quelques années plusieurs réseaux se sont constitués sur Paris. L'un se développe sur le 18e arrondissement. Il comprend une trentaine de personnes participant de façon régulière et une trentaine d'autres de façon occasionnelle car on peut ici entrer et sortir du groupe à volonté et suivant ses besoins ou ses envies.

Le principe : chacun arrive avec ses connaissances dans tel ou tel domaine précis, il propose de les enseigner aux autres, qui en échange lui apportent leurs propres connaissances pour répondre à ses demandes. L'échange peut s'effectuer à deux, à trois, à quatre, voire davantage.

Que peut-on donner, recevoir, faire ? Un service, un échange, une rencontre, un acte de citoyenneté, parce qu'il s'agit aussi de gestes d'entraide et de solidarité. Nous avons connu de tels gestes par exemple lors de la tempête de décembre, ou de la récente marée noire. Mais nous savons que le quotidien est riche de possibilités de ce genre. Un *réseau d'échanges de savoirs* en fait partie.

Les propositions actuelles sont nombreuses : elles vont des cours de conduite de moto pour débutants (125 cm) à l'apprentissage des bases d'informatique, de la communication d'une méthode d'organisation



de voyages à l'étranger à moindre coût à l'enseignement des bases d'une bonne diététique, ou du solfège, ou du piano. On peut participer à un atelier d'écriture, ou encore à la découverte de la Bible comme référence culturelle. Enfin il est possible d'apprendre à apprendre.

La mise en relation des personnes intéressées s'opère grâce à une équipe d'animation expérimentée : celle-ci désigne une tierce personne, dont le rôle sera de faire préciser les termes de l'échange et veiller sur son bon déroulement. Ainsi chacun, proposant ou demandant, est aidé dans sa démarche et l'accomplissement de l'échange. Ce qui est appréciable et apprécié, particulièrement la première fois où l'on s'engage dans une relation de ce genre.

Le réseau est de proximité et aussi de dimension nationale. Il y a en effet, à Paris, dans l'Ile-de-France,

en province, d'autres réseaux eux aussi de proximité. Les réseaux parisiens se rencontrent, échangent leurs pratiques, leurs expériences, tirent ensemble les leçons des réussites et des insatisfactions. Au-delà de l'Ile-de-France il est difficile d'établir des contacts réguliers. Mais on peut les imaginer dans le cadre d'un développement et avec l'aide de bénévoles disposant de temps. L'association est évidemment composée uniquement de bénévoles.

Le *réseau d'échanges de savoirs* du 18e se réunit tous les premiers jeudis de chaque mois à 19 h 30, au 6 rue Esclalong (métro Porte de Clignancourt).

Jean-Claude Paupert

☐ Contacts : Evelyne 01 45 22 48 27 Jean 01 42 52 49 60 Monique 01 40 44 74 10.

Portrait d'une "échangeuse"

Evelyne aime donner. Son temps. Ses paroles. Ses soins. Ses soins, justement, elle les prodigue à des personnes âgées, parfois atteintes de la maladie d'Alzheimer. Ses connaissances, elle les offre à ceux et celles qui fréquentent le *réseau d'échanges de savoirs*. Cela va de la conversation en espagnol à l'ouverture des huîtres. Ce fut un grand moment, le jour où trente personnes ouvrirent sans difficultés et sans se blesser les six huîtres qu'elles avaient apportées. Et avec un simple couteau d'officine, s'il vous plaît. C'était juste avant Noël.

Evelyne aime recevoir. Et acquérir de nouvelles connaissances. Pour cela elle participera aux prochaines réunions du réseau autour du thème "Apprendre à apprendre" afin de

développer ses compétences "d'offreur" et ses qualités d'écoute comme "demandeur". Et puis guider les échanges, car Evelyne est aussi l'un des "médiateurs" du réseau du 18e arrondissement. Elle aide donc chacun à préciser les modalités de l'échange. Et veille à sa bonne réalisation.

Quand Evelyne s'occupe des personnes âgées qui lui sont confiées, elle organise des jeux ou leur raconte des histoires. Pour cela elle cherche un atelier de lecture et d'écriture, elle le trouve dans le 15e arrondissement. Elle veut aussi développer les connaissances de base qu'elle a du secourisme, elle pourra le faire dans le 14e arrondissement. Ainsi les solidarités se renforcent à travers tout Paris.

L'Olympique Montmartre (foot) descend

L'équipe "première" de foot de L'Olympique Montmartre avait l'an dernier, à la suite d'une brillante saison, "monté" : elle était passée du niveau "promotion d'honneur" à la "division d'honneur régionale". Hélas, les footballeurs de la Porte Montmartre se sont heurtés là à des équipes nettement plus fortes, dont beaucoup offrent des avantages matériels (primes de match...) aux joueurs qu'elles recrutent, ce que l'Olympique Montmartre a toujours refusé de faire. La tâche a en outre été rendue plus difficile par des blessures de plusieurs joueurs.

L'équipe première de Montmartre finit donc dernière de son groupe, et redescendra l'an prochain en "promotion d'honneur". On peut cependant penser que l'expérience acquise lui sera profitable.

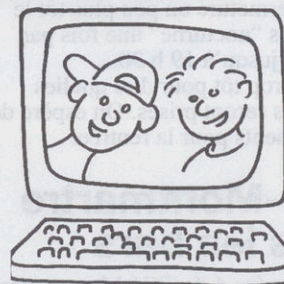


Un cybercafé à la Goutte d'Or

Un nouveau cybercafé a ouvert ses portes le 11 mai, en plein dans la Goutte d'Or, 18 rue Stephenson. Mini start up, cette SARL porte le nom de Vis@Vis et permet de consulter Internet pour 30 F l'heure ou 250 F les dix heures. Un système de visiophonie permettra prochainement aux habitants du quartier (ou d'ailleurs) de payer moins cher leurs communications vers l'Afrique.

Trois personnes y travaillent : Loïc Audrain, Jean d'Eudeville et Ababacar Diop, ancien porte-parole des sans papiers de Saint-Bernard. Le lieu est accueillant : un café donne pignon sur rue et la salle au fond, immense, loge douze ordinateurs autour de la fresque de l'association *Droit de Cité* qui y avait ses quartiers et qui est aujourd'hui installée aux Abbesses.

L'idée de s'installer à la Goutte d'Or a germé il y a plus d'un an, peu



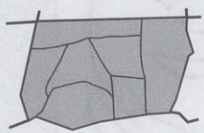
après le voyage organisé par Ababacar Diop, le "charter de l'amitié", qui avait emmené une quarantaine de journalistes au Sénégal pour donner du pays une autre image que celle imposée par les médias. Jean d'Eudeville et lui, ils ont ensuite eu l'ambition de faciliter les contacts entre familles des deux continents. D'où un partenariat avec un cybercafé à Dakar, le *Métissacana Café*.

«La téléphonie sur Internet réduit considérablement les coûts par rapport aux prix actuels avec les téléphones classiques. Nous avons le projet de créer un logiciel d'accès facile que nous testerons avec des habitants du quartier. C'est en partie pour cette raison que nous nous sommes installés ici», précise Loïc Audrain.

Vis@Vis a d'autres idées, notamment développer des liens à la Goutte d'Or avec des associations et d'autres organismes. Déjà en lien avec la salle Saint-Bruno, ce nouvel arrivant dans le quartier encourage vraiment les gens à entrer, même ceux qui n'y connaissent rien en informatique.

Philomène Bouillon

☐ Adresse : « Vis@Vis », 18 rue Stephenson. Tél : 01 42 62 86 67. Ouvert 7 jours sur 7 de 10 h à 22 h.



En discussion : des horaires modifiés à la mairie

À l'unanimité, les élus du Conseil de Paris avaient voté en juillet 1999 un vœu souhaitant une meilleure adaptation des horaires d'ouverture des mairies d'arrondissement, afin que les usagers puissent s'y rendre plus facilement, en dehors de leurs heures de travail, pour effectuer leurs démarches.

Une des suggestions était l'ouverture le samedi matin pour certains services. (Actuellement, la mairie n'ouvre le samedi matin que pour les mariages.) Cette idée a été écartée : elle provoquait une levée de boucliers chez les fonctionnaires des mairies d'arrondissement, pas d'accord pour se voir privés du week-end en famille.

Des discussions sont en cours entre la municipalité de Paris, les différents services et les représentants syndicaux du personnel, pour d'autres modes d'adaptation des horaires. Par exemple, ouverture un peu plus tôt le matin, fermeture un peu plus tôt le soir, mais "nocturne" une fois par semaine jusqu'à 19 h 30...

Il est trop tôt pour dire quelles décisions seront prises. On espère des changements pour la rentrée.

Télé-Montmartre dans les bars

Le numéro 4 de Télé-Montmartre doit sortir début juin. Au sommaire, entre autres : *Bienvenue à Montmartroland, Le temps perdu, Jardins pédagogiques, Des mèmes et des images, Micro-trottoir sur Prévert, Sculpteur de sons, etc...*

Télé-Montmartre, rappelons-le, ne diffuse pas sur ondes hertziennes, mais produit des cassettes à visionner dans des bars et autres lieux publics. Voici les diffusions prévues en juin :

● Pour voir le n° 4 :

- Lundi 5 juin 15 h au *Petit Caboulot*, 6 place Jacques Froment.
- Mardi 6 juin 19 h 30 au *Dépôt des photographes*, 44 rue Joseph de Maistre.
- Vendredi 9 juin 18 h 30 au *Post-Café*, 70 boulevard Rochechouart.
- Mardi 13 juin 21 h au *Matinal*, 49 rue Lepic.
- Jeudi 15 juin 23 h à la *Divette de Montmartre*, 189 rue Marcadet.
- Jeudi 22 juin 18 h 30 au *Petit Ney*, 10 av. de la Porte Montmartre.

● Pour voir le "best of" (sélection de films des trois premiers numéros)

- Jeudi 8 juin 18 h 30 au *Post-Café*, 70 boulevard Rochechouart.
- Jeudi 15 juin 18 h à la *Divette de Montmartre*, 189 rue Marcadet.
- Du 15 au 23 juin, tous les jours à 18 h au *Sixième élément*, 30 rue Durrant.

Centres d'animation : imbroglio juridique

La situation ne s'éclaircit pas dans le conflit qui oppose le maire de Paris et plusieurs maires d'arrondissement (dont celui du 18e) au sujet de la gestion des centres d'animation.

Le tribunal administratif ne devrait pas tarder à trancher le conflit qui oppose la mairie de Paris et celles de plusieurs arrondissements, dont 18e, pour la gestion des centres d'animations (voir notre dernier numéro).

Le préfet de Paris, on s'en souvient, avait décidé que les centres d'animation, "équipements de proximité", devaient être gérés par les conseils d'arrondissement et non par la mairie centrale de Paris. M. Tibéri avait fait appel de cette décision devant le tribunal administratif.

L'avis du ministère public

Le tribunal doit écouter les avocats des deux parties, mais aussi, selon la procédure légale, recueillir l'avis du commissaire d'Etat (qui, contrairement à ce que son nom semble indiquer, est un magistrat indépendant qui représente le ministère public), chargé de donner son interprétation de la façon dont la loi doit être appliquée. Or celui-ci a rendu un avis favorable à la gestion des centres d'animations par les mairies d'arrondissement qui en font la demande.

Le tribunal n'est pas obligé de suivre cet avis ; mais on sait que, dans la majorité des cas, la décision

des juges va dans le même sens que l'avis du ministère public.

Parallèlement, la *commission d'appel d'offres* créée par la mairie de Paris et chargée d'attribuer la gestion des centres aux associations ou entreprises candidates, a estimé, au vu de l'avis du commissaire d'Etat, qu'elle n'était pas en mesure pour le moment de remplir cette mission.

L'appel d'offres en panne

En effet, dans l'hypothèse où le tribunal administratif suivrait l'avis du ministère public, la mairie centrale n'aurait plus le droit de lancer un appel d'offres, puisque que les centres d'animation ne dépendraient plus d'elle. Mais de leur côté, les mairies d'arrondissement ne peuvent pas juridiquement lancer d'appel d'offres. Il apparaît, à première vue, une seule issue à cet imbroglio juridique : la municipalisation des centres, c'est-à-dire la gestion directe sans passer par une association gestionnaire.

Autre question : si les mairies d'arrondissement doivent gérer les centres, avec quel argent le feront-elles ? Elles n'ont en effet aucun budget autonome et dépendent totalement, en matière financière, de la "dotation" qui leur est attribuée

chaque année par la mairie de Paris.

Le tribunal administratif rendra sa décision dans le courant du mois de juin.

Ludovic Maire

Centres d'animation : un rectificatif

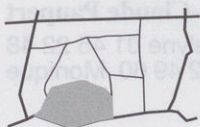
Deux erreurs se sont glissées dans l'article du dernier numéro sur les centres d'animation :

- Une inversion involontaire s'est produite en ce qui concerne les noms du président et du directeur du *Centre Hébert*. C'est Jean-François Bourge qui est *président* de l'association Agora, gestionnaire du centre, et Eric Mazure qui est le *directeur* du centre (et non l'inverse). Ce que nous disions des directeurs des centres, qui ne sont pas des "politiques", s'applique à M. Mazure.

- C'est bien la même association (présidée par Claude Lambert, RPR) qui gère à la fois le *Centre Binet* et l'*Espace jeunes Charles Hermite*. Mais Sabine Gaudissart n'est directrice que du Centre Binet. Le directeur de l'Espace jeunes Charles Hermite est M. Bal-la Mame Nyang.

Nous prions les personnes concernées de nous en excuser.

Montmartre



Comme une rivière de tissus bleus

L'événement "Tissus bleus", prévu initialement rue Muller, s'est déroulé dans le square Willette (à la demande de la préfecture de police). À l'appel de l'association *Arpentages*, des habitants du 18e ont apporté draps, rideaux, morceaux de jean, etc., et une cascade de tissus bleus a ruisselé de haut en bas des escaliers du Sacré-Cœur, comme un beau Danube bleu éphémère, qui a ravi les autochtones et les tou-



ristes émerveillés par cette initiative créative et originale imaginée

par Claire Viallon. (Voir l'article de notre numéro précédent.)

L'ancienne menuiserie : le tribunal décide l'expulsion

Le 24 mai, le tribunal a rendu son verdict : expulsion immédiate. L'affaire opposait la société propriétaire du bâtiment situé 3 impasse Marie-Blanche, l'ancienne menuiserie de la Baguette de bois, aux membres du "collectif de la porte blanche" qui occupent les lieux depuis janvier (le 18e du mois mai 2000). Le propriétaire demandait au juge l'autorisation de faire appel à la force publique pour les déloger.

Le collectif, composé de membres d'associations de chômeurs, a remis en état le lieu, à l'abandon depuis des années. Lors de la "Fête à Jacques", des spectacles y ont été donnés et les habitants du quartier ont pu découvrir cette friche artisanale et son jardin. Depuis, un tournage, un brunch poétique et musical, des soirées, des réunions d'associations y ont eu lieu. Les projets pour l'avenir ne manquent pas, allant d'un centre de documentation sociale à une boutique de vêtements. Si toutefois il y a un avenir.

Thierry Nectoux (www.chambrenoire.com)



Montmartre : le nouveau POS sera-t-il voté avant l'été ?

Les associations d'habitants de Montmartre, réunies avec le représentant du maire de Paris, se sont prononcées pour l'adoption rapide du plan d'occupation des sols de la Butte. Elles ont donc accepté majoritairement un compromis sur les questions qui font encore litige.

Six mois après la remise du rapport du *commissaire enquêteur* Joseph de La Rubia, la municipalité de Paris a convoqué fin avril la "commission Montmartre" pour faire le point sur la modification du POS (*plan d'occupation des sols*) de Montmartre. Cette instance consultative où se côtoient élus, représentants d'institutions et responsables associatifs ne s'étaient pas réunie depuis juin 1999.

Vincent Reina, adjoint au maire de Paris, a expliqué en introduction la principale raison de ces délais : le tribunal administratif a annulé récemment le POS du faubourg Saint-Antoine (11^e arrondissement). Ce quartier avait précédé Montmartre dans cette nouvelle pratique de POS par mini-quartier. Or, une association de défense de l'environnement, *Onze de Pique*, ne trouvant pas ce nouveau plan assez protecteur, l'a attaqué devant le tribunal. Et les juges ont considéré qu'une procédure de *modification* du POS ne suffisait pas mais qu'il aurait fallu une procédure plus lourde et plus longue de *révision* du POS. Ils ont donc purement et simplement annulé le POS du faubourg Saint-Antoine.

Pour Montmartre, a dit Vincent Reina, il y a deux solutions. Soit l'Hôtel de Ville poursuit le processus enclenché jusqu'à son terme ; dans ce cas, le nouveau POS de Montmartre peut être voté par le conseil d'arrondissement du 18^e et le Conseil de Paris courant juin 2000 et devient applicable un mois plus tard. Soit on recommence tout à zéro, avec une longue procédure de *révision* - qui risque de connaître des vicissitudes, puisque le Parlement est en train de débattre d'un projet de loi remettant en cause les POS.

Toutes les associations présentes se sont prononcées pour l'adoption rapide du POS.

Un futur "secteur sauvegardé"

Madame Minier, architecte des Bâtiments de France en charge de la Butte, met en garde contre les risques d'annulation et rappelle qu'elle est favorable à un classement de Montmartre en "secteur sauvegardé", procédure différente de celle du POS, et qui mettrait la Butte sous la double protection de la Ville et de l'Etat. Un grand nombre d'associations de la Butte sont sur la même position.

Cependant la proposition de poursuite de la procédure du POS n'est pas contradictoire avec un futur classement en secteur sauvegardé. Elle a donc été approuvée par la "commission Montmartre" à l'unanimité moins quatre abstentions.

Voulant éviter au maximum les risques de recours, Vincent Reina et

Jean Olivier, directeur adjoint du service de l'aménagement urbain et de la construction, qui suit la partie technique du dossier, ont voulu déminer le terrain en faisant voter la commission sur tous les points litigieux.

Permis de construire contestés

• **L'affaire Cauchois-Marie-Blanche** ouvre le bal. Il s'agit de l'ancienne menuiserie située entre ces deux rues, qui a cessé son activité il y a plu-

du restaurant *Chez Patachou* de la place du Tertre est plus court. M. Olivier rassure l'Association de défense de Montmartre et du 18^e (ADDM 18). celle-ci s'inquiétant de l'ambiguïté des conclusions du commissaire-enquêteur qui pouvaient faire croire qu'il autorisait cette terrasse bâtie sans aucun permis de construire. Il n'en est rien. L'ADDM 18, qui a porté plainte contre le propriétaire du restaurant et a gagné en première instance, attend maintenant le procès en appel.

• Pour le 3 bis rue d'Orchampt, la Ville propose de se rallier aux conclusions du commissaire-enquêteur qui donne raison à M. Mouscadet, le propriétaire du terrain, qui a commencé d'y faire bâtir une maison.

Jeanine Legrand, de l'Association des riverains, réaffirme son opposition à cette construction qui menace de fragiliser les immeubles de la rue. M. Mouscadet, très au courant des procédures, a fait savoir que toute remise en cause du rapport de Joseph de La Rubia concernant son projet entraînerait un recours au tribunal administratif

que, d'après les services juridiques de la Ville, il a toutes les chances de gagner.

Cet argument en forme de chantage emporte la décision qui est votée à l'unanimité moins une voix contre (Association des riverains de la rue d'Orchampt) et l'abstention de plusieurs autres associations.

• Le commissaire enquêteur proposait d'ajouter plusieurs immeubles à la liste des **bâtiments proposés pour être "classés"** : 7 et 11 rue Cauchois, 10 rue Livingstone et 19 et 21 rue Pierre Picard, 38 à 48 boulevard Rochechouart, 68 boulevard Rochechouart. La commission donne son accord.

Un parking sous la Turlure ?

• Enfin arrive la question des **espaces verts protégés** (EVP). C'est à ce moment que des représentants d'associations de commerçants et de riverains du haut de la Butte, relayés par André Roussard du Syndicat d'initiative de Montmartre, demandent que le parc de la Turlure ne soit plus classé en EVP afin de pouvoir y construire un grand parking souterrain.

Ils s'appuient sur une phrase du rap-

port de Joseph de La Rubia suggérant «la mise en œuvre d'une étude faisabilité» de ce projet. Pour les défenseurs de l'environnement et pour la mairie du 18^e, un parking en haut de Montmartre se transformerait en aspirateur à voitures. Les positions sont tranchées et totalement opposées.

Vincent Reina propose habilement un vote en faveur d'une *étude de faisabilité* du parking et, en attendant, que le square de la Turlure demeure un EVP. Ce qui signifie que, même si cette étude déclarait possible la construction du parking, il faudrait une modification du POS pour qu'il voie le jour. Cette proposition est votée à l'unanimité. Les représentants d'associations favorables au parking, comprenant qu'il s'agit d'une victoire à la Pyrrhus, ne participent pas au vote.

La réunion se termine par l'adoption d'une liste supplémentaire d'EVP (13, 15 et 17 rue André Barsacq), d'*espaces libres protégés* (17 rue Cauchois, 13 rue Germain Pilon, 2 au 4 rue d'Orsel et 14 rue André del Sarte) et de dents creuses protégées. Juste le temps à l'association *le Pic Vert* de demander à la Ville de faire appliquer rapidement la recommandation du commissaire-enquêteur concernant le stationnement sauvage, et la cinquantaine de personnes présentes à cette importante réunion se séparent.

Maintenant, si tout se déroule comme prévu, le nouveau et très attendu POS pourrait être voté avant la fin de juin. (Mais toujours menacé d'annulation par un éventuel recours au tribunal administratif, si une association décide de l'attaquer malgré ces avis de la "commission Montmartre"...) Sylvain Garel



sieurs années ; un promoteur a racheté le bâtiment et le terrain afin de construire deux immeubles d'habitation. Il a obtenu un permis de construire contre lequel les voisins ont déposé un recours. Vincent Reina explique que le constructeur est prêt à modifier son projet. Il s'agirait de rénover l'immeuble existant au 15 rue Cauchois, et de limiter la hauteur du bâtiment remplaçant l'ancienne menuiserie du côté de la rue Marie-Blanche.

Il reste à trancher la question des parkings en sous-sol.

De toute façon l'acheteur ne veut rien faire tant que les bâtiments sont occupés par des militants d'associations de chômeurs (voir page 8).

Daniel Meylan, du "comité de sauvegarde Cauchois-Marie-Blanche", soutenu par des représentants d'autres associations du CAS-Montmartre demande que cette parcelle soit classée en *espace vert intérieur protégé* (EVIP), ce qui interdirait toute construction en sous-sol. Après une courte hésitation, Vincent Reina se rallie à cette proposition qu'il fait voter par la commission à l'unanimité.

• Le débat concernant la terrasse

**A VOTRE DISPOSITION
TOUS LES JOURS
de 6 h à 20 h**



MilOgea
LIBRAIRIE • PAPETERIE

15, rue des Abbesses, 75018 Paris
Tél. 01 42 52 01 55. Fax 01 42 52 71 31

La vie des quartiers

Montmartre



Mosaïques à restaurer au Sacré-Cœur

Le temps qui passe, la foule des visiteurs et la fumée des cierges ont été néfastes aux mosaïques et aux sculptures de l'intérieur du Sacré-Cœur, qui sont en mauvais état et ont besoin d'une remise à neuf. Un appel d'offres va être lancé pour cela par la Ville de Paris.

Le "gérant" du Bistrot du Curé prend du galon

Changement de «gérance» en vue au *Bistrot du Curé*, cet estaminet pas comme les autres situé au 21 boulevard de Clichy, en plein Pigalle (côté 9e il est vrai), qui appartient à l'église de la Sainte Trinité : curé de la paroisse depuis 1995 et donc responsable des destinées du Bistrot, Dominique Rey vient d'être nommé évêque du diocèse de Fréjus-Toulon.

Il prendra ses nouvelles fonctions en septembre et sera donc remplacé par un nouveau curé qui devrait être Yves Boisredon.

Bistrot pour y boire et éventuellement y casser une petite graine pas chère, bistrot de quartier et d'habités, l'établissement est aussi un lieu singulier, à la fois par sa situation entre sex-shops et sexodromes, et par son fonctionnement. C'est peut-être le seul café connu appartenant à une paroisse, le seul en tout cas où une prière est inscrite sur le menu, où le "patron" vient tous les soirs en habit ecclésiastique discuter avec les clients. Qu'on soit chrétien ou non, on peut également fréquenter le bistrot pour ses concerts, ses expositions ou encore pour les repas gratuits qui y sont servis à ceux qui ne peuvent pas payer (25 000 par an).

Le *Bistrot du Curé*... faudra-t-il maintenant l'appeler *Bistrot de l'Évêque* ?

18 juin, opération "Montmartre sans voitures"

Les Verts du 18e organisent «une demi-journée pour libérer le quartier des automobiles», le 18 juin entre 11 h et 17 h. Cette action, du même type que celles qu'ils ont déjà menées ces dernières années, commencera par un rendez-vous sur la place des Abbesses à 11 h, se poursuivra par des barrages sur les dix "entrées" de Montmartre et se terminera place des Abbesses par un apéro-concert à 17 h 30.

La vie des quartiers

Simplon



Bénédictine, de l'association Atellanes (qui anime des ateliers de cinéma, théâtre et audiovisuel sur le quartier depuis quatre ans), avait entendu dire par le bouche à oreille que la "Mission 2000" encourageait les projets de jeunes de 15 à 25 ans. Elle en a présenté un, et il a été sélectionné : "De quartier à quartier".

Youssef et Rachid, âgés de 15 ans, avaient déjà, auparavant, réalisé avec elle un court-métrage de fiction sur l'animation d'un baby-foot, *Les petits joueurs*. Ce film a bien circulé : il est passé au *Petit Ney* en octobre 1999, et a été présenté à 1, 2, 3 à vous de jouer, manifestation organisée par le ministère de la Jeunesse et des Sports à la Cité universitaire en septembre dernier. Il a également été diffusé le 28 mai dernier au Trianon à l'occasion du festival *Attitude 18*.

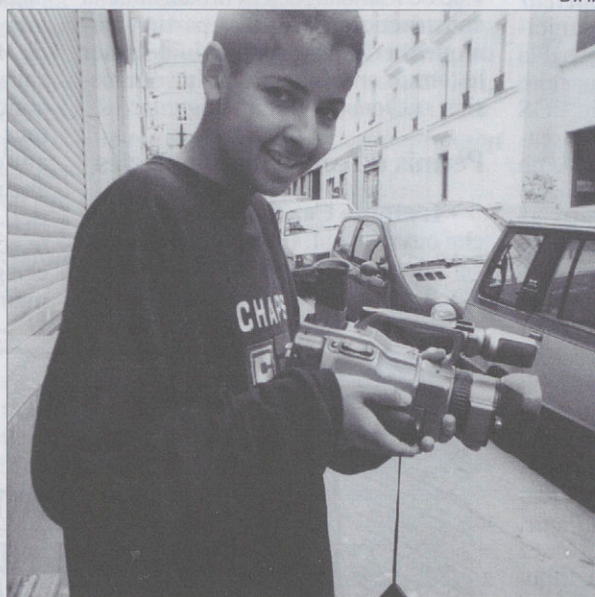
Ces deux jeunes, emballés par cette expérience, ont tout de suite été intéressés pour réaliser un projet pour la Mission 2000 sous forme de "lettres vidéo".

Leur idée de départ était d'interviewer des personnes du quartier, notamment des commerçants - entre Simplon et Goutte d'Or -, sur leur quotidien. Mais au fur et à mesure, ces jeunes (ils sont maintenant six)

ont préféré parler de la jeunesse. Ils ont davantage envie de parler de leur quotidien à eux, à travers leurs

propre rue. Un des jeunes a raconté un déménagement d'une rue à une autre dans le 18e et les différentes ambiances.

D.R.



Pour ces jeunes, ce projet est un moyen de communiquer entre eux et de jouer avec la vidéo, comprendre comment fonctionnent des images assemblées.

Le choix du documentaire est cependant plus difficile que celui de la fiction et demande plus de temps. Toutefois, le tournage doit être achevé pour la fin de juin et le montage se fera ensuite.

Normalement, courant septembre ou octobre, le film sera présenté dans leur quartier sur un mur, puis dans un autre quartier, d'où le titre provisoire *De quartier à quartier*.

Rendez-vous donc dans quelques mois et bonne chance à cette équipe enthousiaste.

Virginie Chardin

loisirs. C'est plus motivant et plus facile.

Des thèmes sont mis en place : jeux vidéo, rappeurs, stade de foot, boxe, cinéma, la bibliothèque, la piscine, le Marché aux puces.

Ils intervieweront également les petits et les grands sur ces sujets.

Pour le moment, il y a eu plusieurs essais de matériel. Récemment, ils ont opté pour une petite caméra en DV couleur et ont appris à la manier en filmant dans la rue, le métro et un Mac Donald's. Ils se sont interviewés entre eux sur leur

● Signalons par ailleurs que la Compagnie Atellanes présentait le 1er et le 2 juin aux Arènes de Montmartre, dans le cadre du festival *Attitude 18*, la pièce de Courteline *La peur des coups*.

A la **bibliothèque de la Goutte d'Or**, l'association Atellanes expose, du 6 au 9 juin, un "roman photo-sonorisé" réalisé par les jeunes.

Montmartre



Entrée des artistes place du Tertre : vers une nouvelle réglementation

10 h à 22 h de mars à septembre et de 10 h à 20 h le reste de l'année.

Le second arrêté, signé par le maire de Paris en 1990, fixe le nombre d'emplacements réservés aux artistes "assis" : 140 emplacements, chacun comportant deux places.

Un nouvel arrêté va doter les artistes autorisés de neuf emplacements supplémentaires. Cinq autres emplacements seront créés pour des artistes "invités" qui pourront s'y installer l'hiver quand les terrasses des cafés et restaurants sont remises à l'intérieur.

Il doit également élargir les plages horaires de fonctionnement du carré. Enfin, la composition de la commission doit être modifiée,

réduisant la proportion d'élus en son sein et instaurant une parité cinq à cinq.

Quant aux artistes "debout" exerçant sur la place ou les rues avoisinantes sans autorisation, ils sont toujours hors la loi à Montmartre, régulièrement verbalisés d'ailleurs : plus de 900 contraventions ont été dressées à leur encontre en 1999.

La nouvelle réglementation n'empêchera pas la guerre de continuer entre les "debout" qui se battent contre les prérogatives des "assis" au nom de la liberté, et les "assis" qui se plaignent d'une concurrence déloyale et laissent entendre que certains prétendus portraitistes ou silhouettistes ne sont que des arnaqueurs. ■

La vie des quartiers

Goutte d'or



Commissariat Doudeauville : nouveaux retards

Le commissariat de police de la Goutte d'Or, rue Doudeauville, ne rouvrira pas en septembre, comme il avait été annoncé, mais plutôt vers la fin de l'année. Jusque là, les usagers devront continuer à se rendre au commissariat central du 79 rue de Clignancourt pour toutes démarches.

Un incendie accidentel avait entraîné la fermeture de ce commissariat en mai 1999. Les travaux de réfection ont été retardés par la longueur et la complexité des procédures administratives (appels d'offres, etc.).

Changement de sens de la rue Pierre l'Ermite ?

Les services de la voirie de Paris ont élaboré un projet d'aménagement du carrefour Jessaint-Polonceau-Goutte d'Or. Aménagement souhaitable notamment en raison des embouteillages fréquents provoqués dans cette zone par les livraisons.

Ce projet, en débat, propose certaines solutions qui feront probablement l'unanimité. Nous y reviendrons.

Une des innovations prévues risque cependant de susciter des oppositions : le changement de sens de la rue Pierre l'Ermite, qui ne pourrait plus être empruntée à partir de ce carrefour. Les services techniques ont-ils oublié que la sortie du parking de la Goutte d'Or se situe rue Polonceau, peu avant ce carrefour, et que les voitures sortant du parking, si elles vont vers l'est (rue Stephenson, Marx Dormoy, etc.), n'ont qu'un seul itinéraire possible, par la rue Pierre l'Ermite ? Sinon elles devraient faire un grand tour par la rue de la Goutte d'Or (souvent embouteillée), avant de revenir par la rue Myrha – solution tout à fait irrationnelle.

La Goutte d'Or en Fête du 30 juin au 9 juillet

La Goutte d'Or sera en fête cet été, comme chaque année, avec animations, tournois sportifs, jeux et spectacles ainsi que les maintenant traditionnels et très attendus concerts gratuits du soir.

L'édition 2000 a lieu du vendredi 30 juin (inauguration en soirée) au dimanche 9 juillet. Tous les spectacles sont gratuits. Le programme est fin prêt, ou presque, et sauf modifications de dernière minute, le voici :

■ Samedi 1er juillet

- 14 h : Parade dans les rues du quartier avec le groupe de Capoeira Viola.
- 15 h - 18 h : Village festif d'antan "comme à la campagne", sur la placette 49 rue Polonceau, avec animations et jongleurs. (Stands d'associations, henné, etc.)

■ Dimanche 2 juillet

- 12 h - 17 h : Pique-nique de quartier square Léon.
- 15 h : Tournoi de foot féminin au terrain de sports du square.
- 18 h : Concours de gâteaux.

■ Lundi 3 juillet

- 14 h - 17 h : Tournoi de jeux de société (8-16 ans) et spectacle petite enfance à la maternelle Goutte d'Or (marionnettes).
- 20 h 30 : Spectacle «La grand route» au Lavoir moderne parisien, par la Compagnie Graines de Soleil.

■ Mardi 4 juillet

- 20 h 30 - 23 h : Concert à l'église Saint Bernard avec La Kumpania Zelwer (musique tzigane).

La Kumpania Zelwer

On a déjà entendu dans le 18e, en avril dernier au *Divan du monde*, ce groupe de huit musiciens conduit par Jean-Marc Zelwer, avec leur étonnante panoplie d'instruments de toutes origines : vièle suédoise nickelharpa, accordéon, clarinette, santour indien, zarb iranien, washboard des pionniers du jazz, trompette marine, scie musicale, bouteillophone... Un folklore imaginaire fortement imprégné des influences tziganes d'Europe centrale.

■ Mercredi 5 juillet

- 14 h - 17 h : Jeu de piste pour les enfants sur le thème de l'Égypte ancienne.
- 22 h - 23 h : Cinéma en plein air à l'école de la rue Richomme.

■ Jeudi 6 juillet

- 17 h - 21 h : Scène ouverte chants et chorégraphies au square Léon.

■ Vendredi 7 juillet

- 17 h - 23 h : Concert jeunes au square Léon, avec notamment Scred Connexion et Oscar Lee.

■ Samedi 8 juillet

- 19 h - 23 h : Concert public au square Léon avec d'abord le groupe du guitariste et chanteur malien Mama Sissoko puis le groupe Zen Zila (groove oriental).

■ Dimanche 9 juillet

- 19 h - 23 h : Concert public au square Léon : l'afro-reggae d'Abou Smith puis le raï de Cheb Aziz.

■ Pendant tout juillet, les photographes de l'association AIDDA exposent des photos du quartier à la bibliothèque Goutte d'Or.

Le CFA Stephenson découvre l'ère du numérique



Les salles de cours du Centre de formation d'apprentis (spécialisation métiers commerciaux) sont maintenant équipées "tout informatique".

ses 1 200 élèves de 14 à 26 ans, formés en alternance aux métiers de la vente, de l'accueil, de la distribution et du tourisme, depuis les années préparatoires au CAP de remise à niveau (et à motivation) des rejetés du collège, jusqu'au BTS.

Ainsi, chaque élève dispose de son propre ordinateur, tous les cours sont en ligne, chacun travaille à son rythme, sur place ou même depuis l'entreprise ou le domicile, tous y compris l'enseignant depuis son pupitre "maître". Nouvelles technologies, nouvelles méthodes, nouveau et meilleur des mondes.

C'est très bien, c'est assez fascinant et tous, au CFA, nagent dans le bonheur de la virtualité, affranchis, disent-ils, des contraintes de lieu et de temps mais... la vente, le tourisme (la vie même) exigent un contact humain, semble-t-il. Alors, quand on voit le prof et ses élèves penchés en silence sur leurs petites machines, casques aux oreilles au cas où ils voudraient communiquer "verbale-ment", et quand on entend dire que si deux élèves assis côte à côte veulent échanger des infos ils peuvent interconnecter leurs ordi, on a tendance à prévenir : "consommez avec modération".

Par ailleurs, quand on entend une enseignante expliquer son nouveau rôle et dire : «En présentiel, le formateur doit avoir une démarche d'accompagnement et d'assistance comportementale de l'apprenant», on a également tendance à demander une traduction.

M.P.L.



PARIS18.NET

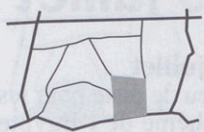
La vie de votre quartier sur Internet



Rendez-vous sur
www.paris18.net

Face ou presque à l'église Saint-Bernard, un bâtiment neuf, rutilant, des salles ultra-modernes, équipées tout informatique, tout multimedia, tout numérique, tout interactivité virtuelle, branché internet et intranet : c'est la nouvelle annexe du Centre de formation d'apprentis (CFA) privé de la rue Stephenson. Le CFA fonctionne depuis 1976 au n° 48 de la rue, l'annexe est au n° 24 et a été inaugurée officiellement le 18 mai par Jean-Paul Huchon, président du Conseil régional, et Daniel Vaillant, maire du 18e.

Annexe où s'expérimente le tout numérique auprès de quelques classes seulement encore, mais l'ensemble du CFA est voué à s'équiper ainsi dans les années à venir, pour



Le nouveau bâtiment de la mosquée rue Polonceau pourra accueillir 970 fidèles

Le projet architectural est prêt, pour remplacer l'actuel bâtiment provisoire, trop petit.

El Fath, l'association gestionnaire de la mosquée située 55 rue Polonceau, va-t-elle devenir propriétaire des lieux qu'elle occupe actuellement ? Cette hypothèse est envisagée par la Direction de l'aménagement urbain et de la construction (DAUC) de la Ville de Paris, qui a indiqué qu'elle s'orientait vers la vente et non plus la location du terrain et du bâtiment. Une annonce qui a provoqué la surprise du côté des associations de la Goutte d'Or et de la municipalité du 18e.

Une charge financière

Pour Michel Neyreneuf, l'un des responsables de l'association *Paris Goutte d'Or*, cette position de la DAUC ne prend pas en compte les caractéristiques d'*El Fath*. Ayant été un interlocuteur privilégié de l'imam Moussa Diakité, responsable de la mosquée, Michel Neyreneuf doute de la capacité financière de l'association gestionnaire d'assumer cet achat.

L'association, selon lui, se réduit à un très petit nombre de personnes dont l'imam Diakité lui-même. Difficile dès lors de considérer qu'*El Fath* représente l'ensemble des fidèles fréquentant la mosquée et, plus généralement, la communauté musulmane du 18e arrondissement. Or, un tel achat représente une charge importante en matière de responsabilité. Il lui paraît donc pour le moment plus opportun que la Ville de Paris continue de louer à l'association le terrain et le bâti, plutôt que d'envisager une vente pure et simple.

Dominique Lamy, adjoint au maire du 18e et délégué sur le quartier de la Goutte d'Or, partage les mêmes doutes. Nous n'avons pas réussi à joindre l'imam Diakité pour recueillir son opinion sur cette question.

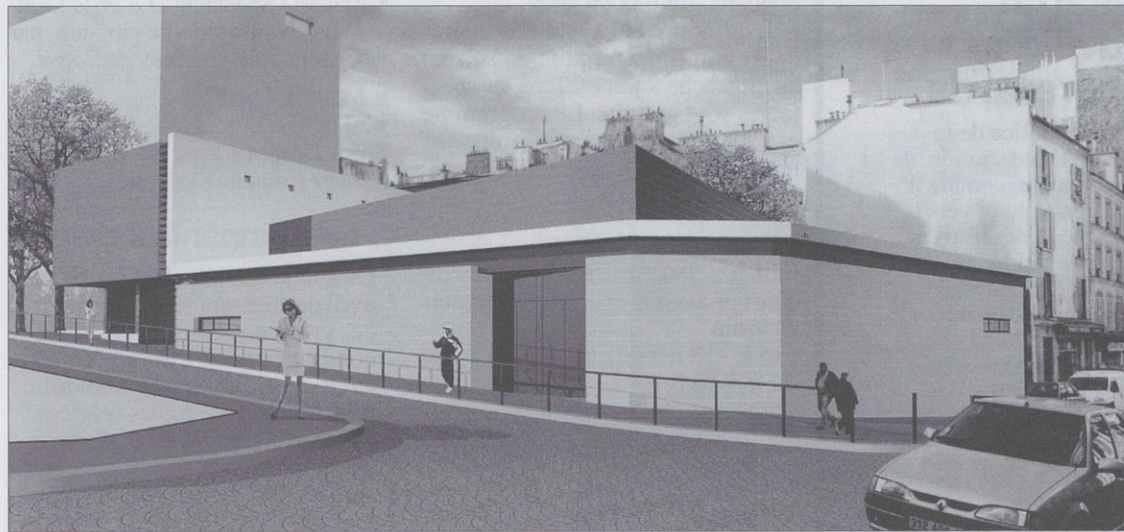
Créée d'abord dans une cave

Cet énième épisode n'est que le plus récent dans un dossier qui a déjà connu plusieurs rebondissements.

Créée à l'origine dans une cave au 53 rue Polonceau à la fin des années 70, la mosquée Polonceau s'est avérée rapidement trop petite pour faire face au nombre croissant de fidèles. Ses responsables de l'époque ont alors loué le rez-de-chaussée et quelques étages du même immeuble.

Cependant, dans le cadre de la rénovation de la Goutte d'Or, le bâtiment du 53, vétuste, était classé "à démolir". Conformément à la loi, la mosquée (comme n'importe quel locataire exproprié) a été relogée : quelques mètres plus bas, au 55 rue Polonceau (angle de la rue des Poissonniers), on a fait construire pour elle en 1997 un bâtiment "provisoire".

La notoriété du lieu ne cessant de grandir, il connaît une affluence expo-



Le projet de l'architecte Jean-Paul Deschamps (ci-contre) propose un bâtiment de forme géométrique, d'aspect assez fermé, dont rien n'indique qu'il s'agit d'une mosquée...

entielle. Commencent alors à se poser des problèmes de sécurité, en raison de l'exiguïté des locaux. Chaque vendredi, près de 700 personnes se pressent pour écouter l'imam ; du coup, les fidèles sont contraints de prier dans la rue, qui est alors fermée à la circulation.

Une réflexion a été engagée pour envisager un lieu plus adapté. En 1995, un projet de construction d'une mosquée au 94-98 boulevard de la Chapelle (à l'angle de la rue de la Charbonnière) a été présenté et a recueilli l'assentiment des associations du quartier. Mais la préfecture de police (dont l'accord est obligatoire pour tout établissement recevant du public) s'y est opposée.

En juin 1999, la mairie de Paris enterme définitivement le projet de construction boulevard de la Chapelle et décide de maintenir la mosquée à son emplacement actuel. Toutefois, le cabinet de Jean Tibéri indique qu'il est disposé à louer à l'association *El*

Fath un terrain plus vaste, permettant l'agrandissement du lieu de culte.

L'OPAC s'engage alors dans l'étude d'un projet architectural, en liaison avec *El Fath* ainsi qu'avec les associations de la Goutte d'Or (bien que celles-ci aient été plutôt favorables à la solution précédente). Confié au cabinet de l'architecte Jean-Paul Deschamps, le projet est désormais prêt.

De quel côté l'entrée principale ?

La nouvelle mosquée verrait sa capacité d'accueil portée à 970 fidèles et comprendrait une vaste salle de prière et plusieurs salles d'ablutions et d'enseignement. Le bâtiment se composerait d'un sous-sol, d'un rez-de-chaussée et d'une mezzanine et serait construit entre le 53 rue Polonceau et le 4 rue des Poissonniers. Le coût total de l'opération est estimé à 12 millions de francs.

Comme les associations de la Goutte d'Or, la municipalité du 18e aurait préféré que la mosquée soit construi-

te boulevard de la Chapelle. Cependant, M. Lamy indique que dans l'état actuel des choses, il soutient ce projet « car il constitue une solution préférable aux conditions dans lequel est aujourd'hui pratiqué le culte ».

L'adjoint au maire considère malgré tout que le projet de Jean-Paul Deschamps pose un problème : le fait que l'entrée principale de la mosquée soit située au 47-49 rue Polonceau. A cet endroit, explique-t-il, se trouve une petite place qui se trouverait vite encombrée par les allées et venues des fidèles. Il demande, tout comme *Paris Goutte d'Or*, que l'entrée soit déplacée rue des Poissonniers.

En attendant, M. Lamy se montre sceptique sur la concrétisation rapide du projet. Pour certains responsables politiques, dit-il, la décision de construire une mosquée est peu compatible avec la proximité d'échéance électorale. Et celles-ci ne sont aujourd'hui pas si éloignées...

Antoine Lagneau

Tati refuse de confirmer la promesse de vente du Louxor

La société immobilière Haussmania avait annoncé qu'elle reprendrait le bâtiment pour le transformer en salle de spectacle polyvalente (cinéma, théâtre, concerts).

Le mois dernier, le 18e du mois s'est fait l'écho des multiples bruits courant à propos de la rénovation du Louxor, le bâtiment situé à l'angle des boulevards Magenta et de la Chapelle, dans le 10e arrondissement, juste en face du métro Barbès-Rochechouart. Propriété de Tati depuis le début des années 80, cet ancien cinéma est à l'abandon.

Aujourd'hui, une société immobilière, Haussmania, indique qu'une promesse de vente a été signée le 1er décembre dernier avec la société Tati. Cette information, parue dans *le Journal des Arts*, nous a été confirmée par l'un des responsables d'Haussmania, M. Sébastien Molina.

Celui-ci indique que le projet pré-

voit de réhabiliter dans sa totalité le cinéma pour en faire une salle polyvalente de spectacles. Le Louxor, selon Sébastien Molina, retrouverait ainsi sa destination première tout en offrant la possibilité d'accueillir des concerts, des pièces de théâtre ou des expositions.

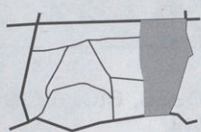
Le chantier, étant donné l'importance des travaux à entreprendre, devrait durer dix-huit mois. La société immobilière souhaite donc que la vente se concrétise le plus rapidement possible. Or, interrogée sur le sujet, la direction de Tati nous a déclaré ne pas être au courant de la signature d'une promesse de vente et affirme donc être toujours propriétaire, du Louxor. Haussmania n'a pas souhaité com-

menter cette déclaration mais maintient de son côté qu'il existe un protocole d'accord.

Par ailleurs, lors du conseil d'arrondissement de la mairie du 10e, le 22 mai dernier, Jeannine Christophe, présidente de l'association *Histoire et Vie du 10e*, a demandé aux élus s'ils avaient eu connaissance de ces informations. Visiblement surpris par cette nouvelle, ces derniers ont répondu négativement.

Difficile d'avoir une certitude. Force est de constater qu'il existe dans ce dossier des zones d'ombres. En espérant que cela n'empêchera pas la lumière de rejallir dans la grande salle du Louxor.

A.L.



Sursis pour le collège d'handicapés moteurs rue de la Guadeloupe

Un sursis a été accordé au collège pour handicapés moteurs de la rue de la Guadeloupe que l'académie de Paris voulait fermer dès la rentrée de septembre 2000.

Comme pour le collège Pierre Villey (rue Gustave Rouanet) scolarisant des déficients visuels, l'académie avait annoncé tout de go, fin mars, aux parents et enseignants sa décision "définitive" de fermer l'établissement.

Objectif annoncé : intégrer ces enfants au milieu d'autres adolescents dans un collège ordinaire moyennant quelques aménagements. Autre objectif visé : récupérer les locaux et se débarrasser d'élèves "chers".

Devant les protestations des parents et des enseignants, l'académie a reculé et, sans renoncer à long terme, a accordé à Villey comme à la Guadeloupe un sursis d'un an au moins.

Et après ? La balle est dans le camp des autorités et notamment du nouveau ministre de l'Education nationale, Jack Lang. Dès sa prise de fonction, Nicole Borvo, sénatrice communiste de Paris, lui a écrit à cet égard. Pas de réponse jusqu'à présent.

Site envisagé pour le centre de tri des déchets : l'Evangile

Le centre de tri sélectif des déchets ménagers ne sera pas installé sur la cour du Maroc, comme l'avait envisagé Philippe Dominati, président du Syctom (Syndicat central de traitement des ordures ménagères de Paris). Celui-ci a fait savoir aux maires du 18e et du 19e arrondissement qu'il se rangeait à leurs arguments.

L'utilisation de la cour du Maroc pour ce centre de tri était d'ailleurs en contradiction avec les promesses de Jean Tiberi : celui-ci s'était engagé à ce que cet espace, situé entre les voies ferrées de l'Est et la rue d'Aubervilliers, soit aménagé en jardin public, ainsi que le réclament depuis longtemps les riverains.

M. Dominati semble maintenant vouloir installer le centre de tri sur un terrain dans la ZAC Evangile. Il demande aux maires leur accord sur cette idée. Mais qu'en penseront les habitants de l'Evangile ?

Rappelons qu'il existe actuellement une déchetterie dans le nord du 18e, avenue de la Porte de la Chapelle, près du périphérique, en un lieu éloigné de toute habitation, sur un espace qui peut facilement être agrandi. Le centre de tri sélectif (dont par ailleurs l'utilité n'est contestée par personne) ne pourrait-il pas être installé là ?

L'affaire des fûts toxiques de la cour du Maroc : jugement renvoyé en juillet

Dans l'affaire des fûts toxiques de la cour du Maroc, le tribunal correctionnel de Paris, après avoir écouté le 25 mai l'accusation et la défense, prend le temps de la réflexion : il rendra son jugement le 6 juillet.

Rappel des faits : le 18 octobre 1998, on découvrait vingt à trente tonnes de fûts contenant des produits dangereux (étiquetés "hautement toxique", "cancérigène") laissés à l'abandon depuis plusieurs semaines, sans surveillance, dans la cour du Maroc. Cette cour est un terrain appartenant à la SNCF, situé entre les voies ferrées et la rue d'Aubervilliers, et sur lequel tout le monde pouvait à l'époque pénétrer sans difficulté, y compris des enfants.

Il s'agissait de déchets industriels venant de Sens et devant être acheminés vers Bordeaux pour élimination. L'affaire, dénoncée par les associations *Les Jardins d'Eole* et *Gare aux pollutions*, et par les Verts du 18e, avait fait grand bruit.

Les deux associations ont porté plainte contre X pour mise en danger de la vie d'autrui.

La SNCF a décliné toute responsabilité, indiquant qu'elle sous-traitait la totalité de ces activités de manutention, ce qui lui a permis d'éviter de passer en jugement.

Les dirigeants de la société Chometal, propriétaire des produits, et de la société Transfer, qui louait le terrain à la SNCF (où d'ailleurs elle traitait des déchets de construction

en toute illégalité), n'ont pas non plus été inquiétées.

Ce sont donc seulement les dirigeants des sociétés de manutention et de transport Clamens et ASC qui ont comparu devant le tribunal. Ils ont expliqué que, par manque de place dans les wagons lors du transit par Paris, une partie des fûts avait dû être laissée sur la cour du Maroc. Ensuite, le dirigeant (et presque unique salarié) d'une des deux sociétés était tombé malade, et personne ne s'était plus occupé de ces déchets !

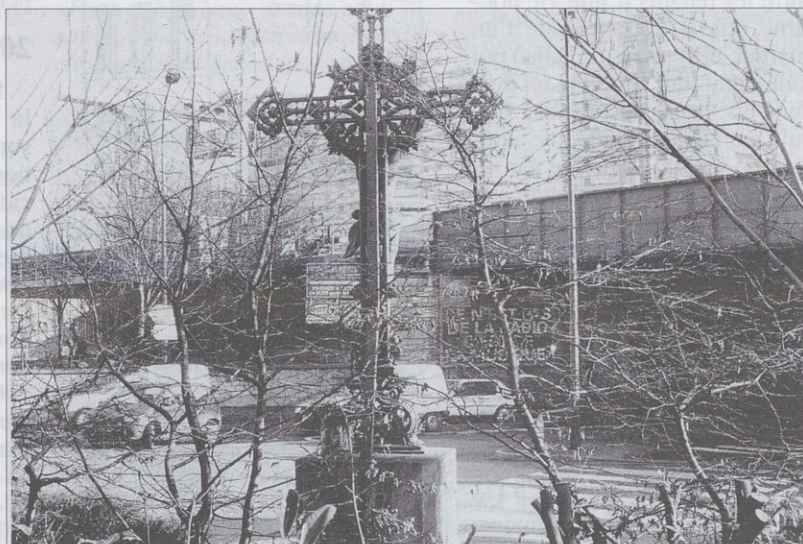
Le substitut a requis des amendes (25 000 à 40 000 F pour l'un des prévenus, 100 000 F pour l'autre) et l'interdiction de transporter des déchets ou d'avoir une activité en relation avec leur élimination.

La station RER Evangile : la décision est prise

Oui, il y aura une station Evangile-Aubervilliers sur la future ligne de RER Eole, qui relie la gare du Nord (Magenta) à la gare St-Lazare et poursuit vers le nord-ouest.

Cette ligne Eole utilise, pour une partie de son parcours, la plateforme des lignes de chemin de fer de la gare de l'Est ; elle passe, notamment, par le pont au-dessus de la rue d'Aubervilliers, à l'extrémité de la rue de l'Evangile. C'est là, à côté du pont, que sera construite la station, qui desservira notamment le quartier de l'Evangile et la zone d'entreprises Cap 18.

La décision de construire cette station n'était pas prise officiellement, elle l'est maintenant : son financement est inscrit dans le "contrat de plan" Etat-région pour la période



C'est ici, au carrefour rue d'Aubervilliers - Evangile - Crimée, en face de la croix qui caractérise ce lieu, que sera construite la future station.

2000-2006. Jean-Paul Huchon, président du conseil régional d'Ile-de-France, a visité le site en mai, lors d'une tournée qu'il a faite dans Paris.

Mais elle ne figure pas parmi les

chantiers prioritaires de ce contrat de plan. Ce n'est donc probablement qu'en 2006 que les travaux de la station seront entrepris.

N.M.

Clignancourt



Pas de crèche dans l'impasse Robert

proportion d'enfants de moins de 3 ans accueillis en crèche et dont les deux parents travaillent. On se demande comment ce taux s'applique alors que de nombreuses familles sont monoparentales.

Et que fait-on des 2 800 enfants qui attendent dans notre arrondissement une place en crèche ? Notamment dans cette zone du nord de la rue du Poteau, près de la Moskova...

L'adjoint de Jean Tiberi précise aussi que la réalisation d'une crèche de soixante berceaux, dont la livraison est prévue à l'automne 2001 (celle de la rue des Amiraux), va «augmenter encore» le taux de desserte.

Deuxième raison : l'implantation d'une crèche ne pourrait se faire qu'au détriment du nombre de logements sociaux à construire. Pour enfoncer le clou, une troisième raison, d'ordre technique, est invoquée : «L'étroitesse de l'impasse Robert ne permettrait pas de desservir dans des conditions satisfaisantes une crèche... De plus, la création d'une crèche engendrerait des flux supplémentaires dans l'impasse ; cela serait contraire à la volonté exprimée par les riverains de tranquilliser ce cœur d'îlot...» Les nuisances causées par une crèche : voilà une notion tout à fait nouvelle....

A l'occasion de la **Fête de la Musique (21 juin)** nous avons rassemblé ici plusieurs articles sur la musique dans le 18^e. Citons parmi les multiples initiatives de la Fête de la Musique :
• **Au stade des Poissonniers** (2 rue Jean Cocteau, métro Porte de Clignancourt), concert de 17 h à 24 h, organisé par

l'association *Pas l'temps* : rap, raï, rock, soukous, etc. avec les groupes Daddy Lorcy, La Clinique, Enigmatik...

• **Avenue de la Porte Montmartre**, devant le *Petit Ney*, de 15 h à 22 h 30, l'association des commerçants propose une fête de la musique sur le thème de l'Afrique noire.

Le blues des cafés à musique

La nouvelle législation sur les "nuisances sonores" dans les cafés met fin au flou et donc à l'arbitraire qui régnaient jusqu'à présent. Mais elle est draconienne et oblige les cafetiers à des investissements énormes.

Deux souhaits, légitimes tous deux, s'affrontent : le besoin d'animation dans les quartiers, et le besoin naturel des voisins de dormir en paix.

Les cafés peuvent-ils organiser des concerts le soir, histoire d'animer le quartier et d'arrondir leur fins de mois ? La question fait débat entre les tenants d'une vie nocturne, utile à la bonne santé d'un quartier, et ceux (les voisins) qui souhaitent tout simplement dormir à une heure raisonnable. Jusqu'à maintenant, seule une autorisation spéciale délivrée par les services de police permettait aux bars de se transformer le soir en salles de spectacles. Des décisions qui se prenaient au cas par cas, en fonction des plaintes des voisins et des bonnes relations que le cafetier entretenait avec la police de proximité.

A partir de quel moment un café devient-il "établissement de spectacle", obligé de demander une autorisation spéciale ? Un flou total régnait en ce domaine.

Cependant la multiplication des plaintes a amené le gouvernement à légiférer pour mettre fin à l'arbitraire des autorisations.

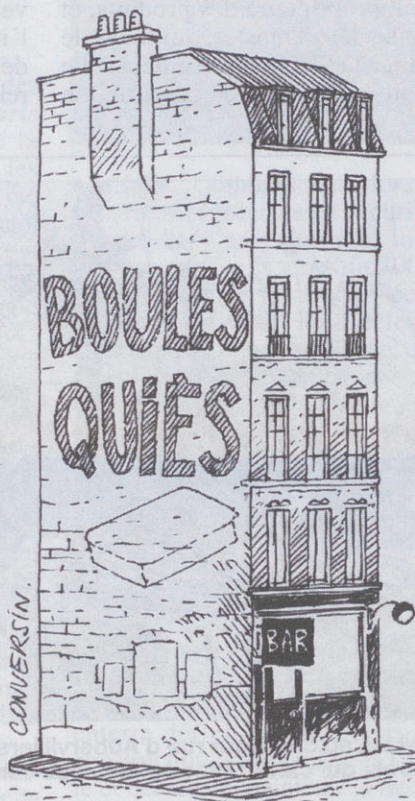
Les tenanciers de bars ne comptent plus les procès-verbaux infligés lors de descentes de police faisant suite à des plaintes de voisins, pour des motifs hasardeux, voire fallacieux, faute d'une réglementation claire. Exemple : "diffusion de musique sans autorisation" à propos d'un poste de radio, ou encore "danse entre clients".

Les contraventions pleuvent

Quelquefois les policiers en profitent pour relever des contraventions – parce qu'un torchon traîne sur le percolateur, parce qu'une prise de courant n'est pas tout à fait conforme aux normes, ou parce qu'il n'y a pas de savon dans les toilettes.

Même si le patron du bar a réalisé des travaux d'insonorisation, il peut quand même être visé par des plaintes, à cause du bruit que font les clients au moment de leur départ, en parlant fort sur le trottoir. Ainsi toute organisation de soirée devient impossible.

Dans le 18^e, le *Savanah*, rue Jean Robert, a fait les frais de cette gestion de la vie nocturne : les descentes de police à répétition ont fait fuir sa clientèle, il a fini par fermer. Dans le même genre, la *Chope de Château-Rouge*, rue de Clignancourt, a cessé toute programmation musicale, suite à une fermeture administrative temporaire.



Aux problèmes de nuisances sonores s'ajoutent, pour les bars qui ouvrent jusqu'à 2 heures du matin, des suspicions de trafic de drogue, notamment à la Chapelle et à la Goutte d'Or

200 000 F pour 40 m²

Depuis le 15 décembre 1999, la loi contre les nuisances sonores est entrée en application, et elle est draconienne. Les cafetiers sont obligés de faire une étude d'impact de bruit, puis d'effectuer des travaux d'insonorisation qui s'élèvent, s'ils sont bien réalisés, à 200 000 F pour 40 m², afin d'être aux normes de conformité.

Côté poursuites, les policiers sont désormais tenus de communiquer le nom des plaignants au cafetier et, pour les contrôles, de débarquer avec un *sonomètre*.

Le bruit toléré est de 105 décibels en moyenne à l'intérieur, et à l'extérieur de 3 décibels au-dessus du bruit environnant de la rue. En outre, et pour

leur sécurité, les bars qui envisagent d'organiser des soirées devraient songer à s'équiper d'un sas à l'entrée et à engager un videur.

Malgré tout, cette loi est contestée. En effet, elle ne met pas les bars à l'abri de l'article R 623-2 du code pénal qui réprime tout "bruit, tapage injurieux ou nocturne, troublant la tranquillité d'autrui", la loi contre les nuisances sonores étant indépendante de l'article cité.

D'autre part, la nouvelle législation est difficilement applicable pour les petits cafés. En raison du coût de l'insonorisation d'abord, et de la place que cette dernière prendrait ensuite (techniquement, il s'agit de faire "une boîte dans la boîte"). Nombre de cafés, à Montmartre ou la Chapelle, ne sont pas en mesure de réaliser l'investissement nécessaire.

Du coup, certain se demandent si le législateur n'a pas mis dans le même sac boîte de nuit et café où l'on passe de la musique, confondant les moyens et les objectifs des uns et des autres.

Il reste que pour de nombreux artistes en devenir, les cafés-concerts étaient les seuls lieux où ils pouvaient débiter. En France, on estime à 30 000 le nombre d'intermittents du spectacle qui gagnent leur vie, en totalité ou en partie, en se produisant dans les cafés...

Ludovic Maire

Une diva à Montmartre

Installée à Montmartre depuis quelques années, Abella Batienco, à la superbe voix de contralto, poursuit une carrière qui devrait la mener très haut.

Une voix s'est posée à Montmartre. Cette voix est puissante, chaleureuse. Cette voix est aussi sensuelle, tendre suivant les rôles occupés dans les opéras ou les pièces interprétées. La voix est celle d'Abella Batienco, une jeune contralto qui nous vient d'Ukraine. Elle a découvert le charme de la Butte, en venant de Lyon pour passer une audition à l'Opéra Bastille, et a décidé de s'y installer.

Née à Kiev

Nous l'avons, pour beaucoup, découverte le 13 février en l'église Saint-Pierre de Montmartre où elle chantait un *Stabat Mater* et un *Gloria* de Vivaldi. La vigueur et la longueur des applaudissements, les rappels, témoignaient du plaisir ressenti par tous ceux qui avaient pu prendre place à Saint-Pierre. Quand nous avons quitté l'église, nos yeux brillaient et nous échangeions les mots et les sourires qui suivent un beau concert.

Abella Batienco, née en 1968 à Kiev, est venue en France et est entrée en 1987 au Conservatoire de Bordeaux. Elle y reste trois ans. En part avec la médaille d'or en chant et scène.

Sa carrière commence lors de la saison 1991-1992. Elle est la troisième dame de l'opéra de Mozart *La Flûte enchantée*, puis Didon dans *Didon et Enée* de Purcell. Elle donne des concerts à Paris et en province. Elle chante le plus souvent des œuvres de Mozart, Brahms, Bizet. En 1993 elle est engagée pour le *Requiem* de Mozart, ensuite pour le *Stabat Mater* de Vivaldi.

Un répertoire d'une grande diversité

Sa voix, la passion dont fait preuve cette belle rousse à la silhouette élancée la font vite remarquer. Presque dès ses débuts, elle passe dans plusieurs émissions de télévision sur France 2 et FR 3 Aquitaine. Radio France enregistre plusieurs de ses concerts qui sont diffusés dans l'émission de Frédéric Lodéon *Carrefour de Lodéon* sur France Inter. Remarquée pour son interprétation des *Wesendonck Lieder* de Wagner, car sa puissance lui permet d'élargir son répertoire, elle est au côté de Barbara Hendrix dans l'émission de Paul Amar sur Paris Première puis figure dans la "master class" de la grande wagnérienne Nadine Denize.

Rarement une cantatrice interprète avec un



Abella Batienko

si constant bonheur un répertoire aussi varié. Les engagements se succèdent : quinze concerts au Festival du Haut-Périgord et à Poitiers à l'été 1994 pour y chanter Bach, Beethoven, Schubert. L'hiver elle est Carmen à Nanterre. 1995 la voit dans Offenbach. L'année suivante elle est à l'Opéra de Marseille dans *Parsifal* de Wagner et chante pour le *Requiem* de Verdi sous la direction de John Burdekin... Et puis, à l'Opéra de Montpellier, *L'enfant et les sortilèges* de Ravel, et *Les Mamelles de Tirésias* de Poulenc... Elle sait tout chanter.

Une carrière internationale

Maintenant la carrière d'Abella devient internationale. A Genève, ce mois de juin, elle va chanter au côté de Samuel Ramey dans *Suzanna* de Floyd, puis elle ira à la Scala de Milan qui vient de l'engager, en Australie qui vient de construire à Sydney un opéra magnifique d'audace architecturale. Ses projets pour cette année comprennent encore l'*Ouverture tragique* de Brahms, les *Kindertotenlieder* de Mahler.

Mais c'est à Montmartre que revient notre diva entre deux déplacements. Son attachement au quartier et à l'arrondissement l'a incitée avec quelques amis à rassembler des musiciens et des chanteurs pour former l'*Orchestre et le Choeur de l'Armée d'Orient*, qui tient son nom de la rue du même nom, et à fonder une association qui organise le festival du *Chant de la Mer* avec cinq concerts chaque année dans des lieux différents dont une oeuvre orchestrale. Et toujours à prix doux.

Nous communiquerons les dates et lieux des concerts dès que nous en aurons connaissance.

Jean-Claude Paupert

□ Le Chant de la Mer, organisateur de concerts, 8-10 rue de l'Armée d'Orient, 75018. Renseignements : 06 12 59 45 54. Abella Batienko a enregistré un disque d'airs d'Offenbach, sous la direction de John Burdekin, en novembre 1999.

Le conservatoire du 18e évolue

Près de 1500 élèves : le Conservatoire Gustave Charpentier (musique, danse, art dramatique) est un très gros établissement – avec un problème de locaux trop étroits. Un nouveau directeur y est en place depuis un an.

Avec ses fenêtres concaves évoquant les rayons d'une ruiche, et les bas-reliefs en céramique qui surmontent la porte, la façade du Conservatoire Gustave Charpentier (conservatoire de musique et de danse du 18e) est spectaculaire. Mais à l'intérieur il y a un problème : un incontestable manque d'espace.

Conçu pour 700 élèves, le conservatoire en accueille aujourd'hui plus du double : plus de 1200 dans les sections de jeunes, 250 dans les sections d'adultes, et 86 professeurs et accompagnateurs pour enseigner tout ce monde.

La question de l'agrandissement a pris un caractère d'urgence. Des pistes sont explorées. Le conseil d'arrondissement du 18e a voté à l'unanimité le 15 mai dernier un vœu demandant à la mairie de Paris de prévoir une "enveloppe" globale de dix millions de francs.

Sur le "oud"

A la rentrée 1999, le Conservatoire du 18e accueillait un nouveau directeur. L'ancien, Guy Pernoo, prenait sa retraite. Le nouveau, Bernard de Vienne ("de Vienne" en deux mots, il y tient), venait du conservatoire de Trappes.

Flûtiste de formation, compositeur, Bernard de Vienne s'avoue passionné par les musiques traditionnelles du monde ; il parle avec enthousiasme d'un enregistrement de l'Irakien Mounir Bachir sur le oud, le luth oriental, ou de la musique de la Chine, de l'Azerbaïdjan, du Tadjikistan...

Prendre la direction d'un établissement aussi important à la suite d'une personnalité aussi forte que l'était Guy Pernoo, n'était pas une mince affaire. Peut-on faire un premier bilan ?

Une évolution s'esquisse. «Je veux mettre l'accent sur les pratiques collectives, dit Bernard de Vienne. Le but d'un conservatoire municipal comme le nôtre, ce n'est pas principalement de former des virtuoses. Si nos professeurs détectent des élèves particulièrement doués, à nous de les orienter vers des formations adaptées, vers un conservatoire national de région par exemple, ou vers des formations extérieures qui compléteront le travail fait ici. Le but, ici, c'est d'apprendre à jouer ensemble, ou à chanter ensemble.»

Certains parents, dans le passé ont reproché au Conservatoire du 18e une tendance à l'élitisme. Lorsqu'on lui pose cette question, «formation d'une élite ou formation de masse ?», M. de Vienne répond : «Faux débat. Nous devons avoir le souci d'un suivi individualisé de chaque élève, mais il faut qu'on ait



D.R.

Bernard de Vienne, le nouveau directeur du conservatoire.

tous les niveaux. Il y a dans notre société la nécessité d'un tissu culturel et social continu, qu'il faut alimenter par des bons amateurs.»

Bernard de Vienne voudrait mettre en place des orchestres de différents niveaux, de premier cycle, de deuxième, de troisième cycle, – l'orchestre de troisième cycle travaillant avec un grand chef (il évoque le nom de Michel Piquemal pour l'an prochain). Il souhaite que les examens de passage d'un cycle à l'autre aient lieu tous les deux ans, et non tous les ans. «Cela permet aux élèves d'éviter de concevoir la musique comme un bachotage perpétuel.»

Cette volonté d'évolution a d'ailleurs provoqué en avril un conflit d'autorité avec quelques parents, demandeurs d'une formation très élitiste, qui avaient pris l'habitude d'assister aux cours et qui tendaient à vouloir y imposer leur loi. Bernard de Vienne a, par circulaire, rappelé l'interdiction pour les parents d'assister aux cours – «ce qui n'empêche pas, dit-il, que nous soyons prêts à recevoir n'importe quel parent à n'importe quel moment et à l'écouter».

Noël Monier

□ 29 rue Baudelique. Tél. 01 42 64 24 77. Voir page 22 : les concerts du conservatoire en juin.

Musique, danse, théâtre

Le Conservatoire Gustave Charpentier dispense des formations très diverses : instruments de l'orchestre classique, chant classique et chant choral, mais aussi musique de variétés, jazz, danse classique, danse modern' jazz, danses modernes, danses de caractère (par exemple flamenco), art dramatique...

Il accueille les enfants pour une "initiation" à partir de 6 ou 7 ans. Mais il y a des plannings d'âge pour débiter certains instruments : 10 ans pour le violon et le piano par exemple. Il n'y a pas d'examen d'entrée.

Les cours sont payants, tarifs variables selon l'âge, la spécialité et la situation de famille.



Rafaël Trapet

Les Trois Tambours : une formation à la musique qui fait ses preuves



Bertrando Lofori

Salle Saint-Bruno, une répétition de la chorale des Trois Tambours.

Créé il y a plus de dix ans par Louise et Patrick Marty, l'Atelier musical des Trois Tambours ne fait pas de bruit... on pourrait même aller jusqu'à dire qu'il poursuit son petit bonhomme de chemin sans tambour ni trompette, et pourtant... La rencontre entre une harpiste belfortaine et un trompettiste barbizonnais a donné naissance (en dehors des deux époustouflantes créatures que sont Zoé, 9 ans, et Susie, 5 ans) à une association dotée d'un véritable projet culturel, social et populaire.

Tous deux de formation classique et directeurs de conservatoires en Seine-et-Marne, Louise et Patrick Marty ont la passion de rendre l'art musical accessible à tous. «*Beaucoup d'écoles de musique et conservatoires ne peuvent proposer un enseignement axé sur la proximité, l'écoute de chaque élève et la mise en place d'ateliers de pratiques collectives où chacun trouve sa place. Une petite structure souple et dynamique peut réussir là où un établissement trop officiel stagnera.*»

Forts de cette conviction, ils ont

mis en pratique une démarche pédagogique non sélective tout en conservant l'exigence et la rigueur indispensables à toute pratique musicale, en diversifiant des ateliers basés sur un répertoire éclectique et proposés tout au long de l'année : un atelier d'éveil musical pour les bouts-de-chou de maternelle, un atelier d'initiation instrumentale pour les 6-7 ans, un orchestre d'enfants, une chorale d'enfants de 8 à 13 ans, un ensemble vocal pour adultes, et enfin des cours d'instrument pour enfants et adultes (trompette, flûte à bec, harpe, mandoline, guitare) avec étude du solfège.

Marionnettes et musique

Et ce n'est pas tout, la musique part aussi en vacances : l'Atelier des Trois Tambours organise des stages d'orchestre en Normandie pour les 13-17 ans, des séjours "marionnettes et musique" pour les 8-12 ans, des week-ends en Seine-et-Marne de "musique vocale et instrumentale" pour adultes (même débutants).

Toutes ces activités débouchent sur des manifestations, des repré-

sentations en public. «*Donner un projet aux élèves, leur apprendre à être sur scène, faire partager sa passion, être ensemble, se rencontrer, ça fait partie de notre pédagogie*», insistent Louise et Patrick Marty.

On notera les concerts de fin d'année : concert de la chorale des adultes et l'orchestre d'adolescents (le 19 juin à 20 h 30 à l'église Saint-Bernard), démonstration des petits : éveil musical et initiation, instrumentistes débutants (le 26 juin à 18 h 45 à la salle Saint-Bruno), concert des jeunes instrumentistes et la chorale des enfants (le 26 juin à 20 h 30 à la salle St-Bruno ou à l'église St-Bernard).

300 enfants le 22 juin

Et une belle cerise sur le gâteau : trois cents enfants au Trianon ! L'aboutissement d'un projet en collaboration avec le Tremplin Théâtre, (sur une initiative de Pinok et Matho, directrices du théâtre et mimes) : treize classes dont quatre du 18e (maternelle Goutte d'Or, élémentaires Doudeauville et Torcy) vont interpréter leurs propres textes sur le thème du civisme, sur des musiques originales de Louise et Patrick Marty (le 22 juin à 14 h).

Cette création collective sera gravée sur CD. Mais on peut déjà trouver deux CD des talents respectifs de Louise et Patrick : harpe celtique et chants du répertoire traditionnel irlandais par Louise avec accompagnement à la guitare et aux percussions par Patrick, plus quelques créations originales.

«*Avec tout ça, on n'a pas le temps de faire de la communication*», dit en riant Louise Marty.

Voilà, c'est fait.

Christine Brethé

□ Atelier Musical des Trois Tambours, 15 A rue Doudeauville. Tél. 01 46 07 04 03. Fax 01 40 05 04 23. (Inscriptions mi-septembre.)



Sylvain Beuf

Sylvain Beuf en vedette au festival Jazz à Montmartre du 16 juin au 2 juillet

Il y a du beau monde cette année au programme du festival Jazz à Montmartre, dont c'est la sixième édition. Entre autres, la manifestation est parrainée par le saxophoniste Sylvain Beuf, un des plus séduisants saxophonistes français, qui se produira le 23 juin aux Arènes de Montmartre avec les groupes Anisé Quartet et No Comment, et avec les frères Moutin, eux aussi très connus des amateurs de jazz.

• Egalement au programme des Arènes, entre beaucoup d'autres, le 16 juin le quintet Chaillou/Thiébaud, le 17 The Four Brothers, le 18 les Voleurs de Poules, le 22 Virginie Bouffard, le 24 Seth, le 25 Yannick Beaucé. Tous ces concerts aux Arènes (entrée par la rue Chappe) ont lieu de 16 h à 20 h et sont gratuits.

• Du 16 au 25 juin des groupes de jazz se produiront dans une vingtaine de restaurants montmartrois.

• Le 21 juin, pour la Fête de la Musique, dans les jardins du musée de Montmartre on pourra applaudir la chanteuse Cynthia Crane (réservation nécessaire 01 46 06 61 11).

...et Buster Keaton

• Le 23 juin, au Studio 28, nuit du jazz, avec deux des groupes lauréats de Jazz à Montmartre les années précédentes, le Quartet Barikovsky et le Quintet Massala, et projection du film de Buster Keaton *Le Figurant*.

• Un jury suit les musiciens lors de leurs prestations. Les quatre meilleurs groupes se produiront en concert au Théâtre des Abbesses le 30 juin à 20 h 30 ; le groupe lauréat se produira le lendemain 1er juillet dans la même salle, avec le Dary / Zanot Quintet. (Prix des places pour ces deux concerts, 60 F.)

• Pour clôturer le festival, il y aura le 2 juillet une grande Parade dans les rues de la Butte (de 10 h à 12 h 30 et de 15 à 16 h), avec exposition et défilé de voitures anciennes, défilé de mode "années folles", concours de vitrines et concours d'affiches... et bien sûr des orchestres de jazz.

Le festival Jazz à Montmartre est organisé par l'association *Un village dans Paris, Montmartre*, dont le président est Michel Cadin.

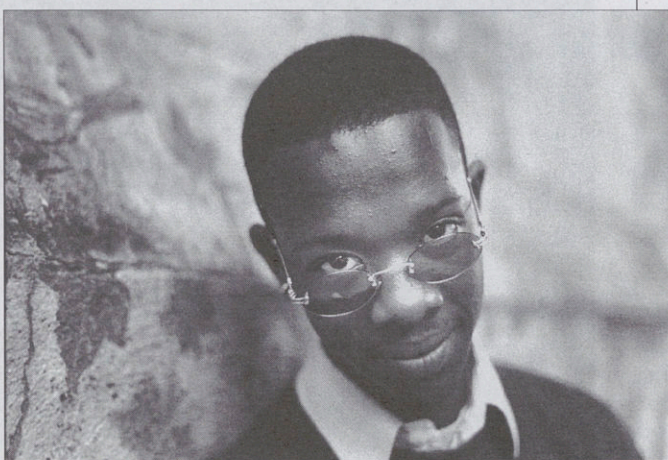
Raï et rap à la Goutte d'Or

Le quartier de la Goutte d'Or est une mine de groupes de musique de toutes provenances.

Il a été un des points d'appui du raï : des artistes aujourd'hui très connus (Cheb Mami, Rachid Taha, Faudel, etc.) y ont habité, et dans les boutiques spécialisées du boulevard de la Chapelle on trouvait les cassettes au fur et à mesure de leur sortie.

La Goutte d'Or compte aussi nombre d'artistes du rap. Enigmatik, trois jeunes rappeuses, se produiront Porte de Clignancourt pour la fête de la musique et siégeront au jury de la "scène ouverte" de la fête de la Goutte d'Or. Oscar Lee sera à la Fête de la Goutte d'Or, ainsi que le groupe incontournable Scred Connexion. Il y a aussi IBK...

Nous leur consacrerons un article dans le prochain numéro.



Oscar Lee, rappeur, connu aussi sous le nom de Yarrow

Dan Aucante (www.chambreiroire.com)

Histoire de la Goutte d'Or

1. Quand la Goutte d'Or était à la campagne

La Goutte d'Or est un quartier très particulier, aux spécificités très marquées. Pourtant son histoire reflète l'histoire de France : c'est ce que veut montrer ce récit, qui se poursuivra sur plusieurs numéros.

Très longtemps, la Goutte d'Or est restée un coin de campagne. Bien plus longtemps que Montmartre et la Chapelle, où il y avait des villages, bien plus longtemps que Clignancourt où il y avait un gros hameau. A la Goutte d'Or il y avait des vignes, des jardins, quelques champs de blé, et de rares maisons disséminées autour d'une petite butte qu'on appelait Butte des Couronnes ou Butte des Cinq Moulins, qui culminait à peu près à l'emplacement actuel du 40 rue Polonceau. Et brusquement, en quinze ans, entre 1830 et 1845, cette zone s'est couverte d'immeubles et d'ateliers, s'est peuplée, est devenue un quartier ouvrier.

Une année bonne et l'autre non

L'Histoire a gardé peu de traces des cultivateurs qui, pendant des siècles, formaient l'immense majorité des habitants de la France : des actes de baptême et de mariage (seuls documents d'état-civil jusqu'à la Révolution) – quand ils n'ont pas été détruits comme ce fut le cas à La Chapelle –, des contrats de vente ou de location, quelques mots dans les Mémoires d'un grand personnage...

La vie des paysans de la Goutte d'Or comportait peu de grands événements : les fêtes saisonnières, périodiquement la guerre qui ravageait les récoltes – de la guerre de Cent Ans jusqu'à l'invasion des troupes russes et prussiennes à la fin du Premier Empire, en passant par les guerres de religion, etc. –, les épidémies, les événements familiaux, et le cours des saisons, la sécheresse ou la grêle, une année bonne et l'autre non...

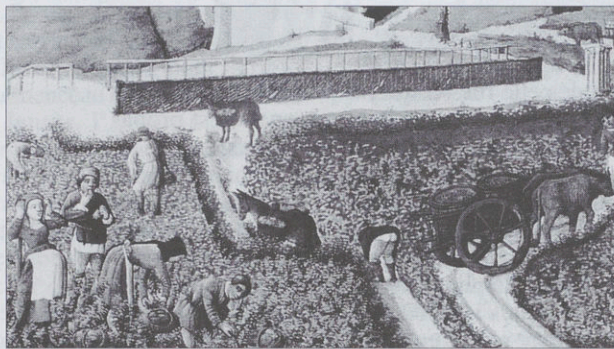
La proximité de Paris était favorable : la vente de leur production était facile. Aussi restaient-ils sur place de génération en génération. On trouve parmi eux de véritables dynasties, cultivant leurs arpents de père en fils : les Goupil, les Guignault, les Héricourt, les Langlois, les Dalibert... Et les Pigalle dont on pense (sans en avoir la preuve absolue) qu'est issu le grand sculpteur Jean-Baptiste Pigalle.

La plupart n'avaient pas leur maison à la Goutte d'Or. La journée achevée, ils rentraient à Montmartre ou le plus souvent à La Chapelle. Parfois ils exploitaient des parcelles très éloignées les unes des autres. La famille Moreau, par exemple, possédait au nord de la Goutte d'Or des terres dont elle avait marqué l'extrémité, au carrefour Marcadet-Poissonniers, en y dressant un calvaire, qu'on appelait la Croix Moreau. Un chemin joignait ces terres à d'autres qu'elle possédait à l'autre bout de La Chapelle. A la Révolution, le calvaire fut détruit, mais le *chemin de la Croix Moreau* subsista un temps, puis fut peu à peu absorbé par la création de rues nouvelles ; il n'en reste qu'un tout petit bout, dans le quartier actuel de l'Évangile (rue de la Croix Moreau)...

Le grand concours des vins

La dénomination "Goutte d'Or" est très ancienne. On en ignore l'origine. Elle fait sans doute référence aux vignes qu'on cultivait là.

Le vin de la Goutte d'Or était connu et réputé depuis longtemps. En 1214, lors d'une mani-



Les vendanges (miniature de Paul de Limbourg, début du XVe siècle).

festation commerciale présidée par le roi Philippe-Auguste et à laquelle participaient des marchands de divers pays, des prix ont été attribués. Le vin de Chypre fut proclamé "pape des vins", celui de Malaga "cardinal" ; le cru de la Goutte d'Or arrivait en troisième position, ainsi que le relate, dans un manuscrit de l'époque, le moine Rodolphe, «*savant en philosophie et en art comme en beuverie*».

L'un des propriétaires des vignobles de la Goutte d'Or était alors le comte de Dreux, connétable de France (chef suprême des armées royales).

On trouve le nom de la Goutte d'Or encore dans un document de 1474, l'acte de vente par Jean Gillon, cultivateur, à Renaud de Maugès, prêtre, de «*deux arpents de vigne au terroir de Montmartre, lieu dit la Goutte d'Or*». L'acte précise que l'acheteur doit payer l'impôt du *cens* au «*seigneur dont il se trouve mouvant*», l'Abbaye des Dames de Montmartre.

Certains historiens pensent que le nom de la Goutte d'Or peut venir de l'enseigne d'un cabaret. On trouve trace en effet dans les archives, à plusieurs dates, d'une maison «*appelée la Goutte d'Or*» : elle a par exemple été ven-

due en 1768 par sa propriétaire, la veuve Ruelle, à Claude Gautier, nourrisseur de bestiaux... Mais le plus probable est que la maison tenait son nom du lieu, et non l'inverse.

Une partie de la Goutte d'Or dépendait du terroir de Montmartre, où l'Abbaye des Dames de Montmartre exerçait les droits seigneuriaux. Une autre partie, de loin la plus importante en surface, dépendait du terroir de la Chapelle. La limite était, grosso modo, le *chemin des Poissonniers*, une des voies les plus anciennes de notre arrondissement, par où arrivait le poisson de la mer du Nord et de la Manche.

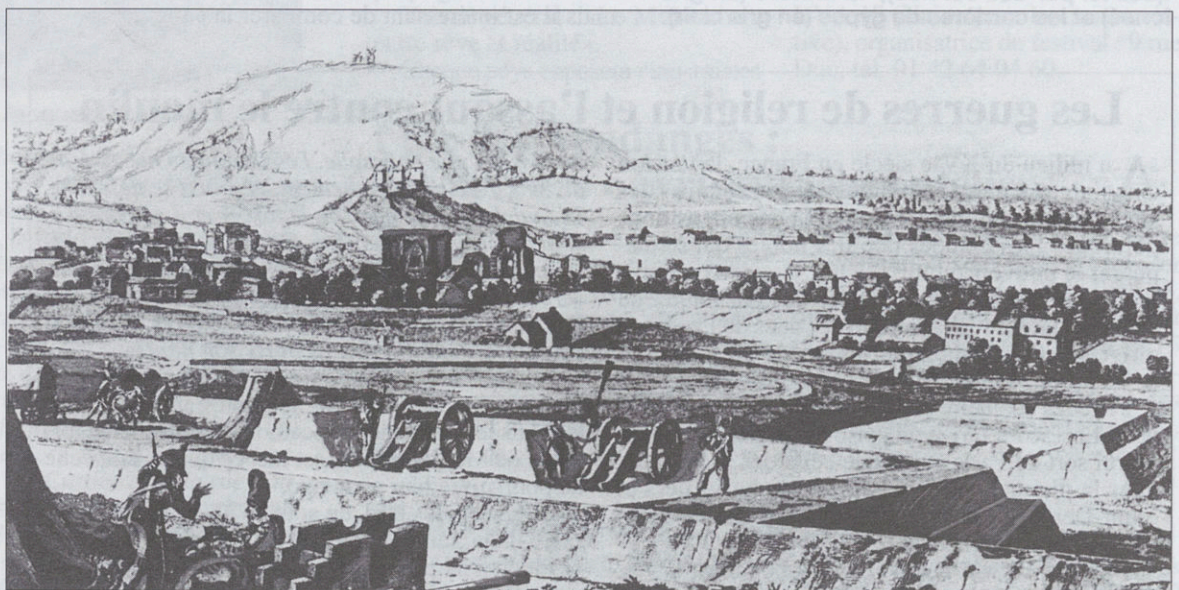
Vénérable et discret Monsieur de Paul

Dès le XVI^e siècle, une grande partie des terrains au sud de la Goutte d'Or (terroir de La Chapelle) appartenait à la congrégation des religieux de Saint-Lazare, et cette congrégation devint titulaire de la *censive* et du *bailliage*, c'est-à-dire que c'est à elle qu'on devait payer l'impôt, le *cens*, et c'est elle qui exerçait sur ce territoire, par fonctionnaires interposés, le droit (et le devoir) de police et de justice.

Le couvent de Saint-Lazare était situé tout près de là : il occupait un immense espace, au long de l'actuelle rue du Faubourg Saint-Denis, englobant les terrains actuels de la gare du Nord et de l'hôpital Lariboisière. Il se trouvait, en fait, juste de l'autre côté du mur qui marquait la limite de Paris (et qui courait sur le tracé actuel des boulevards de Clichy, de Rochechouart, de la Chapelle, etc.)

Les lazaristes, spécialisés dans l'assistance aux malades, dirigeaient plusieurs hôpitaux. Les revenus de leurs terres servaient entre autres à entretenir ces hôpitaux.

Ils ont eu au XVII^e siècle un supérieur célèbre : Saint Vincent de Paul, qui fut l'aumônier de la reine et le bienfaiteur des pauvres de Paris. On trouve dans les archives divers actes, concernant la Goutte d'Or, qui portent son nom : par exemple un acte de vente signé le 18 juin 1646, par lequel Adrien Chaunu, propriétaire du "moulin du Bonnet vert", le cède au couvent de Saint-Lazare, représenté par «*la vénérable et*



Sur ce dessin de 1814 (date de la chute du 1^{er} Empire) montrant les lignes de défense de Paris contre l'invasion des troupes russes et prussiennes, on distingue : au premier plan, des fossés et fortifications établis à la hâte ; un peu en arrière, la ligne continue du mur d'enceinte de Paris ; tout au fond, la Butte Montmartre. Et entre Montmartre et le mur d'enceinte, une petite butte : c'est la Butte des Cinq Moulins (on n'en voit que trois sur le dessin), nom qu'on donnait alors à la Goutte d'Or...

discrète personne de Monsieur Vincent de Paul, supérieur général».

Les vigneronniers qui cultivaient des terres situées dans la *censive* de Saint-Lazare étaient tenus, sous peine de fortes amendes, de faire presser leur raisin au pressoir des religieux, situé le long du *chemin des Bœufs*, appelé aussi *chemin Marcadet*. Ce pressoir est souvent appelé dans les archives "Pressoir aux champs".

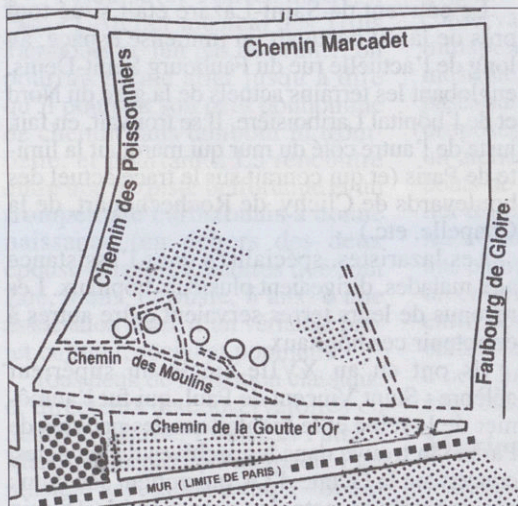
Des riches bourgeois parisiens étaient aussi propriétaires de terres à la Goutte d'Or. Entre autres, l'architecte François Mansart (1598-1666), qui a donné son nom aux "mansardes", et son successeur Jules Hardouin-Mansart (1646-1708), principal architecte de Versailles.

Les cinq moulins de la Goutte d'Or

Sur leurs terres, les Messieurs de Saint-Lazare ont tracé un chemin reliant le *chemin des Poissonniers* au grand axe du *Faubourg de Gloire* (l'actuelle rue Marx Dormoy) : c'est le *chemin de la Goutte d'Or*. Un peu plus au nord, un cheminement tracé par les meuniers : le *chemin des Cinq Moulins*, c'est l'actuelle rue Polonceau.

Il y avait, au XVII^e siècle, cinq moulins à la Goutte d'Or, situés aux emplacements actuels du 8-10 rue Pierre l'Ermite, du 3-5 rue Saint-Luc, du 12-14 rue Léon, du 23 rue des Gardes et du 36-40 rue Polonceau.

Le plus haut était celui de la rue Polonceau. La petite maison qui se trouve actuellement au



Ce plan indique l'emplacement des principaux chemins qui desservait la Goutte d'Or au XVIII^e siècle, ainsi que les moulins (marqués ici par des cercles), la nitrière (en gris foncé) et les carrières de gypse (en gris clair).



Saint Vincent de Paul était, au XVII^e siècle, le supérieur général de la congrégation des religieux de Saint-Lazare, propriétaires de la plus grande partie des terres agricoles de la Goutte d'Or.

38 de cette rue (et qui jusqu'à récemment abritait un temple bouddhiste japonais) est probablement l'ancienne maison du meunier.

Un seul de ces moulins était en pierre : celui du 23 rue des Gardes. On l'appelait le "moulin Guerry" en souvenir d'un épisode des guerres de religion (voir l'encadré ci-dessous.)

C'était le plus ancien et ce fut aussi celui qui dura le plus longtemps. Charles Sellier, auteur d'un livre publié en 1904 (*Curiosités historiques et pittoresques du Vieux Montmartre*), raconte : «*Quelques aimables vieillards de La Chapelle se souviennent que, dans leur prime jeunesse, ils allaient par un sentier bordé d'aubépines [la rue des Gardes actuelle] manger des œufs et boire du vin au moulin du père Fauvet, dernier survivant des moulins de la Goutte d'Or, dont les vestiges viennent d'être emportés par suite des récentes transformations du quartier.*»

Les autres moulins étaient en bois, comme d'ailleurs la plupart des moulins à vent à cette époque, qui pouvaient ainsi se démonter et se déplacer facilement dans une autre paroisse. Aussi les religieux de Saint-Lazare prenaient-ils leurs précautions. Lorsque par exemple, le 18 octobre 1547, ils ont donné en bail à Vincent de Feurnes, meunier, un demi-arpent de terre pour y construire un moulin (c'était le cinquième à la Goutte d'Or), à charge pour lui de moudre le grain du couvent, ils ont bien spécifié qu'il ne pourrait pas déplacer son moulin sans leur autorisation.

Les carrières et la nitrière

Le sous-sol de la Goutte d'Or, comme celui de la Butte Montmartre, était riche en gypse, la "pierre à plâtre". Des carrières y furent creusées. Elles ont été remblayées au début du XIX^e siècle, mais il est intéressant de comparer la carte des

carrières avec les endroits où des effondrements de terrain se sont produits ces dernières années (entre autres rue Richomme...).

En 1787 est signalée une *nitrière* artificielle à l'angle de la rue des Poissonniers, sur un emplacement délimité par les actuelles rues des Islettes, de la Goutte d'Or et Caplat. Des terrains environnants, les ouvriers extrayaient du nitrate de potassium (ou *salpêtre*) qui par la suite, mélangé à du soufre et à du charbon de bois, donnait de la poudre à canon.

La nitrière appartient, en 1787, à un sieur Chéradame. Mais elle est probablement plus ancienne, puisqu'il existe trace de la vente en 1678 de terrains («*terres sises au lieu dit les Couronnes, butte des Cinq Moulins, et proches des héritages du sieur Mansart, architecte*»), à Clément Le Brun, "salpêtrier du roi", qui ne s'installait certainement pas là par hasard.

C'est autour de cette nitrière que va se constituer, quelques années avant la Révolution, le premier hameau de la Goutte d'Or.

Le "hameau Saint-Ange"

La Révolution de 1793 exproprie les religieux de Saint-Lazare. Les terres qu'ils possèdent à la Goutte d'Or, décrétées "biens nationaux", sont mises en vente. L'historien Louis Lazare a décrit le phénomène : «*Ces terrains furent achetés par les fermiers ou les domestiques des seigneurs qui les avaient possédés avant la Révolution. Communément, les acheteurs les payèrent en assignats, dont la valeur représentative en numéraire ne dépassa pas huit sous le mètre. Plusieurs de ces paysans y gagnèrent des fortunes.*»

Petit à petit, donc, les terres de la Goutte d'Or se trouvent remises sur le marché, bien plus cher qu'elles ont été achetées.

Et à partir de 1815 voici qu'un certain M. Trutat de Saint-Ange se porte systématiquement acquéreur. Il devient très vite propriétaire de tout l'espace situé entre l'actuelle rue Caplat, la rue de la Goutte d'Or et la rue Stephenson.

Ces terrains, situés juste au long du mur qui entourait Paris, mais à un endroit où ce mur n'était percé d'aucune ouverture¹, étaient restés jusqu'alors vierges de constructions. Mais M. de Saint-Ange, financier avisé, se doutait bien que, du fait de l'urbanisation croissante, ses terrains prendraient de la valeur. Et c'est ce qui se produit en 1828 : à cette date-là, il réussit à intéresser d'autres financiers à un projet de construction, qu'on va appeler le "hameau Saint-Ange".

Excellente affaire pour M. de Saint-Ange : les terrains qu'il a achetés 14 000 F en tout, il les revend 214 000 F une douzaine d'années plus tard à la société immobilière.

Le plan de ce hameau Saint-Ange, en croix de Saint-André (la rue de la Charbonnière et la rue de Chartres se croisant en X) reste un modèle pour les urbanistes : il permet de limiter les effets de la pente sur la construction des immeubles.

Il ouvre une nouvelle époque dans l'histoire de la Goutte d'Or : l'industrialisation, le percement des voies de chemin de fer, l'afflux de populations venues de province vont complètement transformer ce quartier, en quelques années.

Noël Monier

1. Le mur était percé de loin en loin de portes, ou "barrières". Il y avait une porte ("barrière Poissonnière") à l'actuel carrefour Barbès-Rochechouart et une autre ("barrière Saint-Denis") à l'emplacement actuel du métro La Chapelle.

Le mois prochain : Le percement du chemin de fer. Les usines de M. Cavé et de M. Pauwels. Barrières à la Goutte d'Or en 1848.

Les guerres de religion et l'assaut contre le moulin

As'aiguise entre catholiques et protestants. Les antagonismes religieux recouvrent des oppositions politiques : les grandes familles nobles qui se disputent le pouvoir ont pris la tête des deux camps, moins par conviction religieuse que par intérêt de clan. Les Guise (de la famille des ducs de Lorraine) dirigent le parti catholique, les Condé (de la maison de Bourbon) sont à la tête du parti protestant.

Périodes de guerre et périodes d'apaisement alternent. En 1567 s'ouvre un épisode guerrier. L'armée du roi sort de Paris et attaque celle des protestants dans la plaine entre la Chapelle, Aubervilliers et Saint-Denis. La bataille dure deux jours, les 10 et 11 novembre, ravageant les cultures.

Dans son *Histoire universelle* (publiée en 1734), De Thou raconte : «*D'Andelot [un des chefs protestants] s'avança jusqu'aux faubourgs de Paris et brûla quelques moulins à vent. Il s'en trouva un qui n'était pas en bois comme la plupart des autres, mais de pierre, et l'armée royale l'avait fortifié par*

un fossé et une palissade. Le capitaine Guerry était dedans avec un détachement, résolu à se défendre. D'Andelot prit le parti de le forcer et il en donna le soin au brave Valfrenière. Ce capitaine, après plusieurs attaques, fut repoussé par Guerry. Ils se retirèrent l'un et l'autre au son des trompettes. Cette affaire fit beaucoup d'honneur à Guerry. Il fut fait colonel. Le moulin depuis porte son nom.»

Au soir du deuxième jour, les troupes royales, plus nombreuses, mettent les protestants en déroute. Mais le vieux chef des catholiques, le connétable Anne de Montmorency, est tué, ce qui les empêche de poursuivre leur avantage.

Cinq ans plus tard, en août 1572, ce sera le massacre de la Saint-Barthélemy.

Précisions pour bien comprendre les enjeux de ces affrontements : l'amiral de Coligny, chef militaire des protestants, était le neveu du connétable de Montmorency, chef militaire des catholiques ; et le prince de Condé était le cousin du roi. Tout cela se passait en famille.

"Le Secret de la Savoyarde",

suite et fin des Mystères du Sacré-Cœur

En 1998, Catherine Guigon, journaliste et essayiste politique, se lançait dans le roman d'aventure, dans la tradition des feuilletons populaires, et publiait *Les Mystères du Sacré-Cœur*, histoire des tribulations de Théo Archibault, vigneron de Montmartre, spolié et exproprié par ceux qui voulurent, sur l'emplacement de ses vignes, construire une basilique en expiation des péchés de la France républicaine. (Voir le 18^e du mois avril 1998.)

Théo, dans ce roman, connaissait bien des malheurs mais finalement retrouvait la joie de vivre et sa belle, Julie, tandis que périssait le puissant de l'ombre acharné à sa perte. Mais... le génie du mal était-il bien mort ?

Vous le saurez en lisant *Le Secret de la Savoyarde* qui vient de paraître. Le premier roman se situait entre 1872 et 1889. Le second démarre en 1900 avec Sarah Bernhardt triomphant dans *l'Aiglon* et se termine le jour de la consécration officielle du Sacré-Cœur, le 16 octobre 1919.

Entre temps, les événements se sont bousculés et la grande tuerie de 14-18 est passée. Théo et Julie ont vécu tout cela et, de nouveau, ils ont été en butte aux persécutions, aux vilénies

de toutes sortes avant de triompher en leur âge mûr.

Comme dans le premier, Catherine ne s'amuse à parsemer son roman de personnages réels. Ainsi passent, fugaces, Proust et Anatole France, Réjane et Mistinguett, Steinlen, Picasso, Max Jacob, et aussi, pour la figuration, Clémenceau qui n'a pas le beau rôle et Jaurès l'assassiné... Aux seconds rôles, on trouve le couturier Paul Poiret, qui délivra les femmes du corset, et l'ensorceleuse, la fatale : Mata Hari, fausse danseuse orientale et vraie espionne (peut-être).

Le Secret de la Savoyarde quitte parfois les hauteurs de la Butte mais c'est dans les souterrains du Sacré-Cœur que Théo, traqué par l'injustice, trouve refuge et... la Savoyarde, dont le secret livre la clef de l'énigme finale, c'est cette fameuse cloche de bronze, capable de résonner à 40 kilomètres à la ronde, payée par souscription des fidèles et fondue à Annecy, d'où son nom, qui fut hissée tout en haut du campanile de la basilique honnie de Théo

M.P.L.

□ *Le Secret de la Savoyarde*, par Catherine Guigon. Editions du Seuil, 340 pages, 120 F.

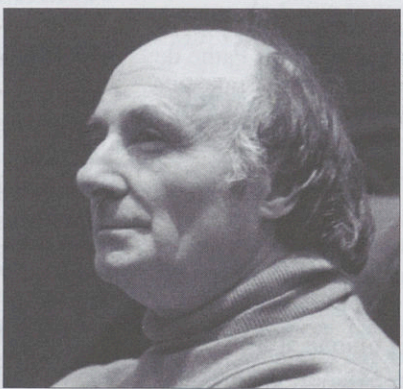
Le poète Jacques Roubaud et les rues du 18^e

Jacques Roubaud est un poète très connu : il a fait partie, avec Raymond Queneau, Georges Pérec et d'autres, de l'*Oulipo* ("Ouvroir de littérature potentielle") où l'on expérimentait, sur un mode ludique et souvent humoristique, les rapports de la littérature et des mathématiques. Mathématicien de formation, Jacques Roubaud y était à l'aise.

Il y a plusieurs versants dans son œuvre. Un versant quelque peu hermétique (dont relevait son premier recueil de poèmes, portant pour titre le symbole mathématique "ε"), un versant savant (entre autres ses essais sur la poésie des troubadours), un versant tragique (tel le très beau *Quelque chose noir* écrit après la mort de sa femme), et un versant farceur, plein de charme, par exemple *Les Animaux de tout le monde* (éd. Ramsay).

Son nouveau recueil, paru récemment, relève plutôt de la tendance farceuse. Il s'intitule "*La forme d'une ville change plus vite, hélas, que le cœur des humains*" et est consacré pour l'essentiel aux rues de Paris. On y trouve des poèmes intitulés *Jours tranquilles à la porte d'Orléans* ou *Vigipirate 1996*, ou encore *Boulevard de Clichy* ou *Cimetière Montmartre*, car le 18^e y est présent : Jacques Roubaud aime s'y promener en voisin (il habite rue d'Amsterdam).

Il y a un poème sur le *Sacré-Cœur* («...la gloire du ciel s'écarte / pour que les anges viennent têter / trois



Jacques Roubaud

petits biberons / trois moyens biberons...) et l'on découvre ailleurs le métro Marx Dormoy, la rue de Chartres, la rue d'Oran, la rue Championnet et la rue du Ruisseau, l'avenue Junot, la rue des Portes Blanches et la place du Château Rouge, etc...

On y voit évoquer «*l'heure de l'asphyxie des géraniums de l'avenue de la porte de la chapelle*» et «*l'heure de la fermeture du café de la rue du roi d'alger*»... Et il y a une *Chanson de la rue Custine et de la rue Caulaincourt*, de 28 vers, qui commence ainsi : «*Il vendait des rustines / Et des guidons trop courts / Entre la rue Custine / Et la rue Caulaincourt...*»

N.M.

□ *La forme d'une ville change plus vite, hélas, que le cœur des humains*, par Jacques Roubaud. Editions Galimard. 120 F.

Prenez le train sur la Petite Ceinture

Ronde des Etoiles le week-end de Pentecôte

En voiture pour une *Ronde des Etoiles* sur la Petite ceinture pendant le week-end de la Pentecôte, du samedi 10 au lundi 12 juin : la ligne est ouverte exceptionnellement, toute la journée, de Bercy à la gare d'Ornano (Porte de Clignancourt), du 12^e au 18^e arrondissement – et même (mais pour un seul voyage par jour) jusqu'à la Porte de Saint-Ouen.

L'association Sirius y organise sa *Ronde des étoiles* : animations sur les quais, les talus et leurs alentours avec danse, musique, théâtre, mimes, contes, expositions de peintures et de photos, ateliers d'écriture, parades en costume, ouverture d'ateliers d'artistes, rallyes découverte des quartiers...

Des trains navettes circuleront sur la ligne pendant ces trois jours de 10 h du matin jusqu'en fin d'après-midi pour pouvoir aller d'animation en animation.

Tous les soirs, deux trains-spectacle embarquant des artistes feront le parcours, l'un partant à 18 h de la gare du Nord pour arriver à 20 h

cours de Vincennes, l'autre faisant le trajet inverse de 20 h 15 à 22 h 40, pour un spectacle chorégraphique.

Enfin, les après-midi, à 14 h 35, on pourra partir de l'ancienne gare Ornano (seul accès d'embarquement) pour aller à l'ancienne gare de Saint-Ouen voir une pièce de théâtre. Une heure de spectacle et retour pour continuer à faire la fête.

On peut également accéder à la gare de St-Ouen sans prendre le train (angle Belliard-Vauvenargues, accès gratuit). Au programme :

- 10 juin à 15 h, *Le Bal des oubliés*, par la Compagnie Graines de soleil (bals populaires hier et aujourd'hui).
- 12 juin à 15 h, *L'inauguration*, spectacle ferroviaire par la Compagnie Les Oiseaux de nacre.

Prix des places : navettes 20 F, train-spectacle 80 F place entière et 40 F pour les réductions. Tarifs de groupe à négocier.

□ Programme complet de la *Ronde des Etoiles*, et réservations pour le train-spectacle : 01 42 33 01 76.

Treize pays (plus la France) à Montmartre en Europe (9-24 juin)

Cette année, ce sont treize pays européens qui participent au traditionnel festival *Montmartre en Europe*, du 9 au 24 juin : Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Lettonie, Lituanie, Moldavie, Portugal, Roumanie, Suède. Tous ces pays seront représentés à la fois sous forme artistique, littéraire, folklorique, musicale... et gastronomique.

La communauté tzigane participera également au festival.

Thème général : «Le Millénaire : entre rêve et réalité».

Chaque pays exposera cinq artistes

plasticiens de son choix. Une soirée spectacle lui sera dédiée, avec un buffet typique. Des tables rondes, menées par des professeurs, permettront une meilleure connaissance des pays participants.

Une soirée littéraire, organisée par l'association *Regard 18*, aura lieu dimanche 18 juin à 16 h à la crypte de l'église Saint-Jean, 22 rue André Antoine.

Pour se procurer le programme des manifestations, on peut s'adresser à UVA 18 (Union pour la vie associative), organisatrice du festival : 9 rue Duc, tél. 01 42 64 04 60.

Fête des Vendanges : des artistes ouvriront leurs ateliers

Dans le cadre de la Fête des Vendanges de Montmartre, depuis quelques années des artistes ouvrent leurs ateliers au public. Cette année, les organisateurs souhaitent élargir ces "portes ouvertes".

Dates prévues : vendredi 6 octobre de 18 h à 21 h, samedi 7 et dimanche 8 octobre de 14 à 20 h.

Les artistes intéressés par cette manifestation sont priés d'adresser leurs coordonnées (nom de l'artiste, discipline, adresse de l'atelier et numéro de téléphone) avant le 15 juillet à : "Associations organisatrices, ateliers portes ouvertes des Vendanges, c/o UVA, 9 rue Duc, 75018 Paris".

Centre Carpeaux : appel aux artistes

Le Centre Carpeaux, 258 rue Marcadet, prépare ses troisièmes *Rencontres d'art contemporain*, "Carpeaux 18 - 2000", qui auront lieu du 13 au 30 novembre. Il lance un appel : vous êtes peintre, sculpteur, photographe, plasticien, vidéaste ? vous habitez le 18^e arrondissement ou vous avez un lien avec lui ? Envoyez une enveloppe timbrée avec vos coordonnées, ou passez au 258 rue Marcadet, on vous remettra un dossier de candidature.

(Tél. 01 42 63 38 00.)

18^e

CULTURE

Attitude 18, le festival culturel du 18e, a bien décollé et continue jusqu'au 18 juin

Cette année, Attitude 18 a pris une ampleur considérable. Ce festival, organisé par la mairie du 18e en la personne de Laurence Goldgrab, adjointe chargée de la culture, présente maintenant un très grand nombre d'événements et de spectacles. Nombreux sont les acteurs culturels du 18e, cette grande ville (185 000 habitants), qui y participent.

Le festival continue jusqu'au 18 juin.

■ "Court 18", festival du court-métrage

Après la grande journée de la vidéo au Trianon le 28 mai, au cours de laquelle ont été présentés (entre autres) les courts-métrages sélectionnés, d'autres événements sont programmés en juin :

• **Le 5 juin** à partir de 19 h au **Studio 28** (10 rue Tholozé), **hommage à Jacques Prévert**. Ouverture de la soirée par la chanteuse Lio, qui interprétera une sélection de chansons de Prévert. Projection de courts-métrages auxquels Prévert a collaborés et de courts-métrages "poétiques ou burlesques" d'auteurs ayant habité dans le 18e.

• **Du 6 au 12 juin**, au **Cinéma des Cinéastes** (7 avenue de Clichy), **présentation des courts-métrages sélectionnés** (quinze en catégorie cinéma, vingt en catégorie vidéo). Tarif unique 30 F par programme. renseignements : 01 63 42 40 20.

• **Le 6 juin** au **Cinéma des Cinéastes**, vernissage de l'**exposition de photos** du collectif **Chambre noire** (Christian Adnin, Dan Aucante, Thierry Nectoux) sur le thème du cinéma.

• **Le 10 juin à la FEMIS** (6 rue Francœur) à 9 h 45, présentation du film *Les aventures d'Emeline et ses amis*, réalisé par la classe de CP de l'école Pecqueur et la classe de CE1 de l'école Hermel. C'est la présentation d'un projet cinéma construit toute l'année par ces écoliers avec leurs instituteurs.

• **Le 10 juin au square Rachmaninov** (quartier de l'Evangile) et **le 18 juin au square Saint-Bernard** (à la Goutte d'Or), à 22 h 30 chaque fois, pro-

jections des courts-métrages. Entrée libre.

• **Le 13 juin** au **Cinéma des Cinéastes**, **remise des prix** du concours "Court 18" par les présidents des deux jurys, Claude Lelouch pour la sélection cinéma et Romain Goupil pour la sélection vidéo.

• **Le 15 juin à la Halle-St-Pierre**, rencontre-débat sur **l'évolution de la mise en scène**, avec le réalisateur Marcel Bluwal, l'écrivain Claude Roëls et le comédien Jacques Bonnaffé (tous trois sont des habitants du 18e).

et petits cailloux.

• **Aux Arènes de Montmartre :**

Le 8 juin à 19 h 30, présentation des *Illuminations* de Rimbaud par la Compagnie Les Indifférents.

Les 9 et 10 juin à 20 h, *Le port de tête*, par la Compagnie Présent continu.

Les 12 et 16 juin, la Compagnie Chorus 18 propose "deux formes théâtrales".

Les 17 et 18 juin à 20 h 30, *Femmes de tous les ailleurs* par la Compagnie Résonances.



Thierry Nectoux (www.chambre-noire.com)

Les oriflammes des arbres des Abbesses

Du 26 mai au 5 juin, les arbres de la place des Abbesses étaient ornés d'oriflammes ("takemono") réalisés par les artistes de *Point d'art d'An-vers aux Abbesses*. Le platane de la place, lui, était devenu un arbre en fleurs, décoré d'une multitude de fleurs artificielles. (Photo ci-contre : le sculpteur Thierry Grave, perché dans le platane, en train d'accrocher ses fleurs...)

Egalement dans le cadre d'Attitude 18, l'opération *Tissus bleus* au square Willette (voir page 7).

• Pendant toute la durée du festival, à la **FEMIS** (6 rue Francœur), **exposition d'affiches** Pathé de films tournés dans les studios de la rue Francœur (collection d'affiches rares). Et à **AIDDA** (26 rue Montcalm), une exposition photo sur les cinémas dans le 18e arrondissement.

■ Théâtre, poésie

• **Au Lavoir moderne parisien** : voir nos pages programmes page 22-23.

• **A la Halle-St-Pierre** (tarif unique 50 F) :

Le 10 juin à 16 h, Louise Michel, d'après les Mémoires de la célèbre Communarde, interprétée par Marie Daude.

Le 17 juin à 16 h, Zéro message, de et par la Compagnie Zeïa Lebtahi (monologue tragi-comique d'une femme avec son répondeur).

Le 18 juin à 16 h, *Compagnons du navigage*, concert poétique par la Compagnie des Oiseaux de nacre.

• **Au Petit Ney** : voir nos programmes page 22-23.

• **A la mairie** (entrée gratuite) :

Le 9 juin à 18 h 30, *L'amour en toutes lettres* (questions sur la sexualité à l'abbé Viollet), par la Compagnie des Hommes.

Le 16 juin à 20 h 30, *Les années fatales*, par la Compagnie La rose tatouée.

• **A UVA** (9 rue Duc), le 17 juin à 19 h, Fête de la poésie par l'association La Cyclade.

• **A l'église St-Paul** (90 bd Barbès), du 14 au 17 juin, à 20 h 30, *Tout ce que je sais d'une femme que je n'ai pas connue*, par la Compagnie Pièges

• **Au square de la Turlure**, le 14 juin, Oleg Mokchanov chante Vladimir Vissotsky.

• **Au square Nadar**, tous les jours à 17 h jusqu'au 18 juin, des artistes du cirque Romanes.

■ Musique, danse

• **Bars musicaux**

Spectacles musicaux à l'Olympic Café (20 rue Léon, les 7, 8, 14 et 15 juin), au Bacchus Tavern (118 bd de Clichy, 15 juin), au MCM Café (92 bd de Clichy, 8 juin), au bar l'Atelier (2 rue des Trois Frères), à la Goutte Rouge (19 rue Polonceau).

• **Au Trianon**, le 13 juin 20 h, gala de l'école de danse du Club Montmartrois.

• **Aux Arènes de Montmartre**

Le 10 juin 13 h, démonstration de capoeira.

Le 11 juin 19 h, danse hip hop par la compagnie Artistes sans frontières.

• **A la bibliothèque Porte Montmartre**, le 7 juin à 16 h, *Ta-Kathâ-Tei*, contes dansés et chantés de l'Inde et d'ailleurs.

Aux Arènes de Montmartre le 14 juin, spectacle "De la Porte Montmartre à la Butte en passant par la Goutte d'Or", présenté par la Compagnie Résonances avec des enfants, des adultes et des artistes professionnels.

■ Arts plastiques

• **Du 5 au 10 juin**, sur l'esplanade du Sacré-Cœur, le peintre Preto Roseira (du collectif APM) propose une intervention aérienne, "Raccrocher les nuages".

Le carnaval le 17 juin : couleur, le rouge

Cette année la couleur adoptée est le rouge. Rendez-vous (déguisés ou habillés en rouge) à 16 h à la mairie. Maquillages gratuits et distribution de ballons, confettis, sifflets tout au long du parcours.

Le cortège principal va de la Porte Montmartre (14 h) à la Goutte d'Or (17 h 30) en passant par la mairie (16 h). Final (musique, danses) de 17 h 30 à 19 h à la Goutte d'Or. Participation de plusieurs compagnies d'arts de la rue connues dans le 18e, comme les *Abonnés occupés* ou le *Friche Théâtre* et ses échasses, le *Carp Théâtre*, le *Théâtre Pirate*, etc.

18^e

FILM

Lorsque les ailes du papillon battent dans le 18e

“Le battement d’ailes du papillon”, c’est le titre d’un film tourné pour la plus grande partie dans le 18e, par un réalisateur (Laurent Firode) et avec quantité d’acteurs habitant notre arrondissement, et qui va sortir sur les écrans en ce mois de juin.

Dans le métro. Une jeune fille rêveuse assise sur une banquette. Une dame mûre l’interpelle, lui demande sa date de naissance, lui lit son horoscope : «*Vous allez en ce jour de pleine lune rencontrer l’âme sœur, le grand amour, mais ce ne sera pas immédiat.*» Elle sourit, elle descend... Un jeune homme s’étonne : il est né ce même jour, cette même année, l’horoscope le concerne-t-il lui aussi ?

Ainsi commence *Le Battement d’ailes du papillon*, premier long-métrage de Laurent Firode. La jeune fille, c’est Audrey Tautou, l’actrice de *Voyous-Voyelles*, *Epouse-moi* ou *Vénus Beauté Institut* qui lui a valu cette année un César du meilleur espoir féminin. Le jeune homme, c’est Faudel, le petit prince du raï dont c’est le premier film sur grand écran.

Un cyclone dans le Pacifique

Après ce prologue, les chemins des deux jeunes gens se séparent et ce n’est qu’à la fin qu’ils convergeront de nouveau. Entre temps, toutes sortes de personnages – trente-huit en tout – vont apparaître, faire un tour, disparaître, revenir. Les destins vont se croiser, les situations se combiner, les événements vont entraîner d’autres en chaîne, l’incident le plus minime en apparence va susciter des changements radicaux dans la vie des uns et des autres, modifier les destins.

Ainsi, le film illustre-t-il cette théorie du mathématicien Lorenz qui affirmait qu’*«un battement d’ailes d’un papillon sur la côte atlantique peut provoquer un cyclone dans le Pacifique»* et expliquait ainsi *«comment des quantités négligeables peuvent provoquer des effets extraordinaires»*. Ne croyez pas cependant qu’il s’agit d’une œuvre didactique ou intello. Non. C’est doux-amer, triste et gai, dur et cocasse comme la vie.

Laurent Firode, 35 ans, autodidacte du cinéma mais avec déjà huit courts-métrages à son actif, aime avant tout *«raconter des histoires, se faire plaisir et faire plaisir»*. Ses idées, il les puise dans les petits riens de la vie quotidienne, qu’il observe avec délectation. Les saynètes, les sketches de son film s’inspirent de choses vues, de scènes vécues... vues et vécues la plupart du temps dans le 18e, car Laurent y habite *«depuis onze ans, d’abord rue Ordener puis maintenant rue Simart, depuis onze ans avec Irène ma copine qui, elle, habite le 18e depuis sa naissance à Barbès»*.

Un film “made in 18e”

Le Battement d’ailes du papillon est un film *made in 18e* absolument. Ce n’est jamais situé formellement mais on reconnaît le square de Clignancourt, le passage Ramey, la rue Muller, l’entrée du métro Jules Joffrin. Plusieurs scènes se passent dans des cafés ou des restos bien de chez nous : les Oiseaux à Anvers, le d’Orsel de la rue du même

nom, le Celtique et Chez Osiris de la rue Simart.

La rue Simart a d’ailleurs été beaucoup mise à contribution, jusqu’à l’appartement de Laurent et Irène et celui des voisins. *«Ce fut bien pratique, facile et pas cher mais... pour la scène tournée chez nous – Audrey chez une cartomancienne un peu fofolle – on a dû entasser nos meubles à nous dans quatre mètres carrés et vivre là comme ça pendant deux jours, dormir debout ou presque au milieu des câbles et des projets, ce fut l’enfer»*, rigolent-ils en s’en souvenant.

Tournage donc dans le 18e, pas seulement mais la plupart du temps avec cependant *«un peu de triche»* : *«On ne nous a autorisés à tourner dans le métro que sur la ligne 3 bis (Gambetta-Porte des Lilas) et c’est ainsi qu’on voit notre Audrey sortir de la station Pelleport et déboucher square de Clignancourt. De même, la scène du cafard qui trotte sur le quai et entre dans le sac d’une dame se passe à Saint-Fargeau tandis que je l’ai vue, de mes yeux vue, en vrai mais... à Château-Rouge»*, raconte Laurent.

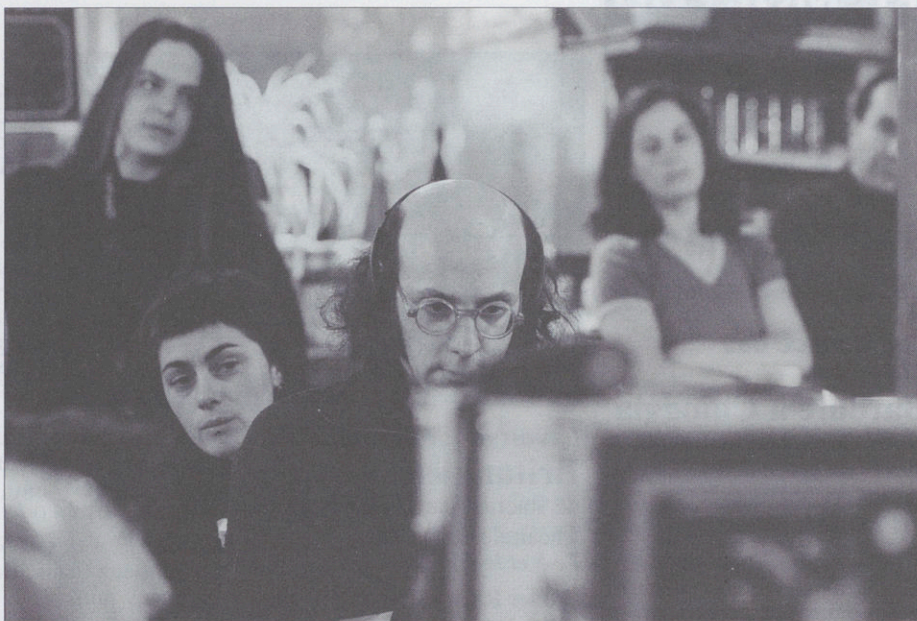
Un très petit budget

Tournage dans le 18e, et aussi casting très 18e : Laurent, qui a tourné à l’économie (sept semaines de prises de vue avec un budget de 7,5 millions contre 30 millions en moyenne pour un film en France ; Audrey Tautou et Faudel ont accepté de petits cachets) a fait jouer ses amis et ses vieilles connaissances, professionnels ou pas, et les “indigènes” de notre arrondissement y sont pléthore : Irène Ismaïloff, sa compagne, preneuse de son de son métier mais qui joue aussi la copine d’Audrey dans le film, puis Félicité Wouassi (une vigile maître-chien), Manu Layotte (un lanceur de caillou dont la frappe modifiera le destin), Noredine Abboud (un vendeur flegmatique), Frédéric Bouraly (un pilier de bar sentimental), Eric Feldman (Luc le mythomane), Françoise Bertin (la grand mère de Luc)... et aussi Olivier Azam, l’assistant réalisateur, Anne Mazauric, la scripte...

Faudel, lui, a habité des années dans le 18e et ce film fut pour lui un retour aux sources.

Faudel, très à l’aise, plus craquant que jamais, est en haut de l’affiche avec Audrey Tautou mais... on ne le voit qu’au tout début du film puis vers la fin, avec un grand “vide” entre les deux.

Ses fans seront-ils frustrés avant de soupirer d’aise en entendant sa voix chanter sur le générique de fin ? Peut-être, mais Laurent explique : *«Il a un rôle essentiel mais on le voit peu, c’est vrai. Le film n’a pas été écrit pour lui et son agent lui-même a considéré que c’était peut-être préfé-*



Ci-dessus : une scène du tournage avec la “clapwoman” indiquant le numéro de la séquence qu’on va tourner. En haut : Laurent Firode devant l’écran de contrôle

nable de ne pas lui donner d’emblée, pour ses débuts, un rôle trop lourd».

Il souligne d’ailleurs : *«Dans mes films précédents, dans celui-là et dans ceux qui vont suivre – deux scénarios déjà prêts – il n’y a pas de personnages principaux, pas de héros unique mais une foule de personnages, tous des héros. C’est mon truc, tout comme de croiser les destins, de raconter des histoires sans point de vue unique mais avec une multiplicité de possibilités...»*

Le Battement d’ailes du papillon sort sur les écrans le 21 juin, jour de la Fête du Cinéma.

Marie-Pierre Larrivé

Silence, on tourne.. au Tabac des Deux Moulins

Transformé en plateau de tournage pendant plusieurs semaines, ce café, à l’angle de la rue Lepic et de la rue Cauchois, a servi de cadre au prochain film que tourne actuellement Jean-Pierre Jeunet (*Delicatessen*, *La Cité des enfants perdus*, *Alien 4*).

Amélie, titre de ce long métrage, est l’histoire d’une jeune fille, interprétée par l’actrice Audrey Tautou (César 2000 du meilleur espoir féminin dans *Vénus Beauté Institut*). Elle travaille dans un bar et passe son temps à monter des stratagèmes pour rendre la vie plus agréable à son entourage. Aux côtés d’Amélie gravitent des personnages joués par Mathieu Kassovitz, Djamel Debouze, Dominique Pinon, Rufus entre autres. Une comédie poétique et optimiste dont la sortie est prévue entre mai et septembre 2001. Beaucoup de scènes vont être tournées dans divers lieux du 18e comme les jardins du Sacré Cœur ou les rues de la Butte.

Christine Brethé

LE MOIS DU 18^e

Théâtre, danse

Sur la place des Abbesses

Baroufe à Chioggia de Carlo Goldoni, par des élèves du lycée Jules Ferry et de l'école Houdon Les 23, 24 et 25 juin.

La place des Abbesses transformée en port de pêche italien, odeurs salées, cris, rires, chansons, tout un petit peuple joyeux qui fait son barouf : c'est «*Baroufe à Chioggia*», une pièce de Carlo Goldoni (auteur vénitien du XVIII^e siècle) qui sera montée en plein air sur la place les 23, 24 et 25 juin, à 20 h 30 vendredi et samedi, à 16 h le dimanche.

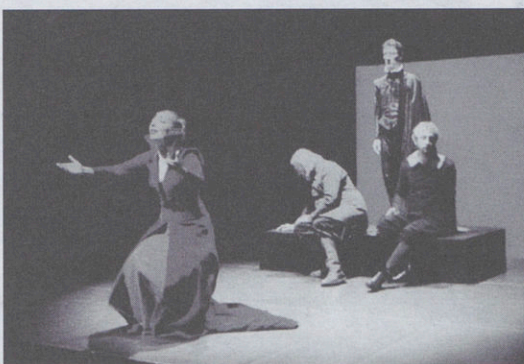
L'idée en revient à Jean-Charles Rousseau, habitant des lieux depuis trente ans, amoureux de l'Italie et, par ailleurs, intervenant en théâtre au lycée Jules Ferry, place Clichy.

Il a travaillé toute l'année scolaire avec ses élèves, dont seize monteront sur les planches, interprétant les villageois de Chioggia. Il a également mis à contribution les enfants et les enseignants de l'école Houdon (cette rue qui descend des Abbesses vers la mer) où, plutôt que d'apprendre des rudiments d'anglais comme tout le monde, on pratique l'initiation à l'italien parce que c'est plus chantant. Une soixantaine d'élèves de CE1 et CM1 seront eux aussi sur les planches pour y pousser la canzonetta.

Décors réalisés hors 18e par les élèves de l'ENSCI (Ecole nationale supérieure de commerce et d'industrie) section architecture intérieure, mais costumes "bien de chez nous" conçus par Marie-Cécile Dubuis, propriétaire du *Grain de folie*, le restaurant végétarien de la rue Custine. Marie-Cécile est d'ailleurs trésorière de la jeune *Compagnie des Abbessiens*, composée de gens du quartier et créée justement pour pouvoir monter la pièce de Goldoni.

Pas de subventions pour le spectacle, sauf une aide du Comité des fêtes du 18e et des chaises fournies par la municipalité. Et puis... dès début juin, des petits fanions portant les noms des personnages de Goldoni apparaîtront dans les rues voisines, prélude à la fête. Leur mise en place est offerte par l'Association des commerçants Lepic-Abbesses et son président, Michel Langlois.

Rendez-vous du 23 au 25 juin pour un *Baroufe* place des Abbesses, pour célébrer l'Italie, le beau temps (espérons) et le quartier.



Britannicus au Lavoir moderne parisien par la Compagnie Théâtrale de la Cité : la musique de la langue de Racine.

Lavoir moderne parisien Britannicus de Racine, par la Compagnie Théâtrale de la Cité Le 5 et le 8 juin.

Jouer Racine à notre époque est toujours un pari audacieux, tant sa langue, dans sa volonté de hauteur, est éloignée du style parlé aujourd'hui dominant, tant le monde de passions extrêmes qu'il dépeint est noir, terriblement enfoncé. La toute jeune Compagnie Théâtrale de la Cité relève le pari. «Nous sommes à la recherche d'une nouvelle forme spectaculaire pour ces grands classiques que sont *Britannicus* et *Phèdre*, un style où le vers et la langue font se mouvoir les corps», proclame son manifeste.

Britannicus est une tragédie de l'orgueil, mais c'est aussi un chant d'amour. Le langage de Racine y déploie superbement sa musique, et c'est avant tout cette dimension musicale que les comédiens veulent montrer. Ce spectacle a déjà été joué à Belfort, Poitiers, Vitry, etc...

■ **Egalement au Lavoir moderne parisien**, dans le cadre du festival "Attitude 18" : • 6 et 7 juin, *La minuterie du chaos*, d'Armine Kreye. • 9 et 10 juin, *Kalevala Act*, spectacle pluridisciplinaire (danse, musique, théâtre) d'après l'épopée finlandaise qui chante la création du monde. • 12 et 13 juin, *L'Oiseau Voyageur*, théâtre mimé et dansé par la Compagnie Graines de soleil. • 14 et 15 juin, *Les Vioques*, d'Alain Astruc. • 16 juin, *Casino* (une enquête policière loufoque), par le Théâtre de l'Échappée. • 17 juin, *Les Années fatales* (d'après des textes de poètes russes du début du siècle, Maïakovski, Pasternak, Tsvetaïeva, Triolet...) Compagnie La Rose tatouée.

□ 35 rue Léon. 01 42 52 09 14.

Et aussi

■ **A l'Alambic, Balade Express**, jusqu'au 15 juin le jeudi 20 h 30. (12 rue Neuve de la Chardonnière. 01 42 23 07 66.)

■ **A l'Atelier, Pour un oui pour un non**, de Nathalie Sarraute. (1 place Charles Dullin. 01 46 06 49 24.)

■ **Au Dix Heures**, à 22 h à partir du 6 juin, **Sellig**. A 20 h 30, **Thierry Métaireau**. (36 bd de Clichy. 01 46 06 10 17.)

■ **Au Funambule, Cuisine et dépendances**, de Jean-Pierre Bacri et Agnès Jaoui. (53 rue des Saules. 01 46 06 31 97.)

■ **Au Théâtre des Abbesses, la Verbabuena** (danse flamenco) jusqu'au 9 juin.

■ **Au Tremplin Théâtre, Festival du mime**, voir programme détaillé dans notre dernier numéro. Les mardis 20 h 30, **Préludes, à la découverte de Christian Bobin**. (39 rue des Trois Frères. 01 42 54 91 00.)

■ **Au Trianon, Les aventures de l'archevêque perdu**, comédie musicale par la Compagnie des Caramels Fous, les 21, 22, 23 et 24 juin. (80 bd Rochechouart.)

Pour les enfants

■ **A l'Etoile du Nord**, trois spectacles : **En attendant le Petit Poucet**, le 7 juin à 14 h 30 et le 10 juin à 16 h. **Une mer-**

veilleuse baraque, le 14 juin à 14 h 30 et 17 juin à 16 h. **Un hibou à soi**, le 21 juin à 14 h 30 et 19 h, le 23 juin à 19 h et le 24 juin à 16 h et 19 h. (16 rue Georgette Agutte. Réservations 01 42 26 47 47.)

Musique

Les concerts du Conservatoire Gustave Charpentier (voir l'article page 15)

• **Lundi 26 juin**, 20 h 30 au Trianon (80 bd Rochechouart) : **Orchestre de variétés**, direction Patrice Chazal, avec la participation de la classe de danse modern' jazz. Entrée libre.
• **Mercredi 28 juin**, 19 h 45 à l'église Notre-Dame-de-Clignancourt (place Jules Joffrin) : **Concert des juniors** (orchestre et chorale) : Bartok, Brahms, Dvorak, Offenbach, Purcell, Rameau, Strauss, Tchaïkovsky.

JAZZ

■ **Au Studio des Islettes, Jazz à la Goutte d'Or** (21 h) : Le 9 juin, Denis Roger jazz médiéval. Le 10, Kathy Robert. Le 16, Spices Bones. Le 17, Fred Clayton. Le 23, Steve Potts et Michel Edelin. Le 24, Laurent Bardainne. Le 30, Virgo. (10 rue des Islettes. 01 42 58 63 33.)

■ **A l'Olympic Café LMP, Jazz nomades** (20 h 30) : Le 9 juin,

François Thuillier trio (trois joueurs de cuivres dans la lignée de la Compagnie Lubat). Le 16, Senem Diyici Quartet (jazz saveur loukoum). Le 23, Asa Nisi Masa (où les acrobaties vocales de Natacha jonglent avec les saxophones de Raoul Colissimo). (20 rue Léon. 01 42 52 42 63.)

ROCK, RAP, ETC...

• Daran le 7 juin à l'Elysée Montmartre.
• Pandore le 7 juin au Divan du monde.
• Ménélik 15 juin à la Cigale.
• Counting Crows le 20 juin à l'Elysée Montmartre.
• The Gift 24 juin à la Cigale.
• Fishbone le 30 juin à l'Elysée Montmartre.
• Me'Shell Ndegeocelle le 4 juillet à l'Elysée-Montmartre.

MUSIQUES DU MONDE

A la Cigale
Cheikha Rimitti
Le 17 juin

Cette Algérienne, qui chante dans la tradition arabo-andalouse populaire, n'est certes pas une jeune femme, mais sa voix possède une ampleur et sa présence sur scène une autorité que beaucoup pourraient envier, qu'elle célèbre l'amour («*J'irai jusqu'aux cimes de la montagne cueillir roses et fleurs / Roses et fleurs au goût de miel à offrir*»).

Au Théâtre des Abbesses

Enfants du monde, musiques de demain

Opéra-danse de Bali, capoeira brésilienne, chants du Rajasthan, steel-band de Trinidad : le Théâtre des Abbesses accueille, du 13 au 24 juin, les «enfants musiciens du monde». Chaque jour (20 h 30, deux spectacles en alternance), sur scène, se produisent de vrais professionnels qui sont aussi de jeunes enfants.

Venus de loin, ils sont également «montés» à Paris depuis Blois où, du 19 mai au 15 juillet, s'est installé, à l'occasion des célébrations de l'an 2000, le "Village des enfants musiciens du monde" : quinze troupes (200 enfants et adolescents) en provenance de tous les continents, artistes des forêts profondes, des villages et des villes, perpétuant des traditions musicales ancestrales.

Pendant qu'à Blois continuent les spectacles et les rencontres entre enfants français et invités venus d'ailleurs, quatre des troupes font le voyage vers Paris et les Abbesses.

Ainsi, vingt-quatre musiciens et danseurs balinaï - enfants et adultes mêlés comme c'est la tradition - joueront un *arja*, opéra dansé de la région de Gianyar, histoire de princes et princesses, histoire aussi de folie et de sagesse dans une chorégraphie telle qu'en elle-même depuis 150 ans.

Ainsi encore, dix-huit enfants musiciens et danseurs brésiliens venus du village de Santa Luzia de Pretos vont nous initier aux jeux acrobatiques et aux danses de combat hérités des esclaves révoltés.

Aux tambours de métal, dix-huit adoles-



Les Enfants du Rajasthan

cents virtuoses, les *Renegades Junior Graves*, fils et filles du groupe le plus célèbre de steel-band de Trinidad, vont alterner musique classique et calypsos ou reggaes de chez eux.

Enfin, dix enfants de l'Inde du nord, héritiers des castes de musiciens du Rajasthan, vont chanter la musique traditionnelle du désert, celle qui invoque la pluie ou accompagne les fêtes.

M.P.L.

□ **Premier spectacle**, les 13, 16, 19 et 23 juin : Enfants du Rajasthan. Opéra-danse de Bali.

Deuxième spectacle, les 15, 17, 20, 22 et 24 juin : Grupo Senzala de capoeira (Brésil). The Renegades junior graves.

31 rue des Abbesses.
Location 01 42 74 22 77.



Cheikh Rimitti

à celui que j'aime») ou, dans le style traditionnel, la gloire du Prophète, – ou qu'elle évoque l'exil avec les mots les plus prosaïques («Je cherche après mon chéri / de Paris aux States...»)...

A écouter : Un disque Sono, distribution MusiSoft.

124 bd Rochechouart.
01 49 25 89 99.

Au Divan du monde Les Transrythmiques Du 13 au 18 juin

Pour sa deuxième édition, le festival "les Transrythmiques" présente : Djéli Story (Guinée), Seyni et les Rootsa-ba (Guinée), Pape Dieye (Sénégal), Julien Goualo (Côte d'Ivoire), Señor Holmes (Caraïbes), Yelemba d'Abidjan, Maaïlem Majhoub et les Gnawa de Marrakech, Nawal (Comores), Guem (Sénégal), Adama Dramé (Burkina Faso).

Programme détaillé au Divan du monde, 75 rue des Martyrs.
01 44 92 77 66. E-mail : <http://virtuel.cplus.fr/divan.htm>

Cinéma

Au Cinéma des Cinéastes

■ **Au Ciné-club juniors** (merc. sam. dim. 12 h 50, jusqu'au 20 juin) : **Cinéma Paradiso**, de Giuseppe Tornatore. Une histoire d'amitié (entre Toto et

Alfredo) et une histoire d'amour... d'amour du cinéma, au temps des tournées dans les villages. Ce très beau film, indiqué "à partir de 7 ans" sur le programme, est à conseiller aussi aux adultes.

■ **Cinémathèque de l'ARP**, les dimanches à 11 h, en présence des réalisateurs : Le 4 juin, *A cause d'elle*, de Jean-Loup Hubert. Le 11, *Lovers*, de Jean-Marc Barr. Le 25, *L'autre*, de Bernard Giraudeau.

■ **"La banlieue au cinéma"** (programmes Documentaires sur Grand Ecran, les dimanches à 11 h, 14 h, 18 h, 20 h, 22 h) :

L'amour existe, de Maurice Pialat : son premier film professionnel, un court-métrage de 1960, où court le thème du temps – temps perdu dans les transports, temps perdu à gagner sa vie, temps mort de la retraite dont on ne profite pas.

Ce film, où l'on trouve déjà la vision pessimiste que Pialat développera dans d'autres films (entre autres *Passe ton bac d'abord*) obtint un grand succès à sa sortie, en pleine période de Nouvelle vague : Prix Louis Lumière, Lion de Saint-Marc au festival de Venise... Pialat dut pourtant attendre encore huit ans pour pouvoir réaliser son premier long-métrage, *L'enfance nue*.

Egalement dans cette série "La banlieue au cinéma" : *De bruit et de fureur* de Jean-Claude Brisseau, *Deux ou trois choses que je sais d'elle* de Jean-Luc Godard, *Keufs dans la ville* de Manu Bommarito, *De l'autre côté du périph* de Bertrand Tavernier, des films de Jean-Daniel Pollet, Dominique Cabrera, Pierre-Yves Moulins, Philippe Larue, Edouard Luntz, etc... Programme détaillé au Cinéma des Cinéastes.

7 avenue de Clichy. Enseignements sur les films en exclusivité et les autres programmes : 01 53 42 40 20.

Expositions



Une peinture d'Irma Hediger

Une galerie de peinture rue Cavé

Cargo 21 : c'est le nom qu'a choisi Jean-Marc Bombeau, l'ancien président de *Carré d'art-Goutte d'Or*, pour la galerie associative de peinture qu'il crée dans le quartier. Celle-ci ouvrira en juin au 21 rue Cavé, dans le local de Jean-Marc Bombeau, refait à neuf après l'incendie qui l'avait dévasté il y a un an (à cause d'une fusée de feu d'artifice mal dirigée).

Le premier événement est programmé ce mois de juin, ce sera une exposition des œuvres d'Irma Hediger, qui peint la Goutte d'Or depuis dix ans.

(Nous avons publié un portrait de cette artiste solide et sensible dans notre n° de juin 1999).

21 rue Cavé (à l'angle de la rue St-Luc, métro Château Rouge). Du 9 au 20 juin, ven. sam. dim. de 14 h à 19 h, et du lundi au jeudi de 14 h à 18 h. Tél. 01 42 23 56 56.

A la Halle St Pierre L'expo Haïti finit fin juin

Si vous n'avez pas encore visité l'exposition *Haïti, anges et démons*, hâtez-vous : elle finit irrévocablement le 30 juin. (Voir l'article dans notre numéro d'avril 2000.)

Samedi 24 juin à 20 h et à 21 h 30, dans le cadre de l'expo, vous pourrez assister à la représentation de *Confession Madiawé*, d'Erol Josué et la Compagnie Shango. A 17 ans, Erol Josué a été initié prêtre (houngan) vaudou. Les cérémonies rituelles auxquelles il a participé lui ont donné une connaissance approfondie des danses et chants sacrés, qu'il a complétée par des cours de chant et danse moderne.

Il a créé divers spectacles dans cette tradition, notamment un opéra vaudou. *Confession Madiawé* est une nouvelle création autour du thème de la libération de l'âme des morts.

Tarif unique expo + spec-

tacle : 80 F. Il est prudent de réserver.

■ **Egalement à la Halle St Pierre**, dans le hall du rez-de-chaussée (entrée libre) : Jusqu'au 18 juin, *Ces animaux de la famille*, assemblages de **Frédéric Beauchamp**, et *Bas les pâtes*, assemblages de **Florence Dupagne**. Du 19 juin au 3 juillet, *Pour la forme*, déchirages et ardoises de **Claire Feuillet**.

2 rue Ronsard.
01 42 58 72 89.

Et aussi

■ **Galerie La Fleur d'Or** (4 rue Androuet) : **Anna Stein**, peintures et sculptures. Jusqu'au 30 juin (15 h à 20 h).

■ **Galerie Black et Kausel** (45 rue Lepic) : **exposition de bijoux** de Paola Fontana, Christine Keyeux, Georges Lamblin, Alain Lerolle, Blanka Sperkova, Vania Torres-Lacaze. Jusqu'au 30 juin (de mardi à vend. 14 à 19 h, sam. 11 à 19 h).

■ **Au restaurant Zouave Gobi-chon** (8 rue Durantin) : Souvenirs de la Librairie Montmartroise de la rue Durantin, photos de **Georges Fessy**. Jusqu'au 2 juillet.

Ces pages ont été rédigées par Marie-Pierre Larrivé, Noël Monier et Christine Brethé.

Au café littéraire du Petit Ney

- Mercredi 7 juin 17 h : **L'atelier contes-dessins**, venez dessiner les contes dits par May.
- Mercredi 7 juin 20 h 30 : **Femmes de tous les ailleurs**, par la Compagnie Résonances. Cinq femmes poètes, Young-Sook Chang, Marie Etienne, Vénus Khoury-Ghata, Diana Lichy, Azadée Nichapour. Mise en scène Naïma Taleb.
- 8 juin 20 h 30 : **La vie en rose** et **Photo Maton**, deux "polar" joués par **Mona Muche**.
- 9 juin 20 h : **Bossa Bohème** (chansons françaises et brésiliennes) par l'association Éclats d'artistes.
- 10 juin 20 h : **Les fouteurs de joie** (chansons françaises) par **Éclats d'artistes**.
- Jeudi 15 juin et vendredi 16 juin 20 h 30 : La Compagnie du Labyrinthe présente **Gueules de dames** : trois femmes nous livrent leurs problèmes, leur peur, leurs fous rires, leur sexualité...
- Dimanche 18 juin : **Contes de chez soi**. (15 h 30 : contes africains. 16 h 45 : contes de la Méditerranée. 18 h : Contes de la tradition juive. 19 h 30 : Farces de sagesse du monde entier.
- 22 juin 20 h 30 : **Télé-Montmartre**.
- 24 juin, l'association ATTAC. 29 juin, l'association FEDA. (Voir "L'agenda" page 6.)
- 1er juillet 20 h 30 : **Le petit music-hall** de la Compagnie Tecem.

10 av. Porte Montmartre. Spectacles : 30 F (20 F adhérents).

Si vous voulez nous aider, abonnez-vous !

- ☐ Je m'abonne au 18e du mois : un an (onze numéros) : 130 F (19,82 €)
- ☐ Je m'abonne et j'adhère à l'association des «Amis du 18e du mois» : 230 F (130 F abonnement + 100 F cotisation)
- ☐ Je souscris un abonnement de soutien : 500 F (130 F abonnement + 370 F cotisation de soutien)
- ☐ Abonnement à l'étranger : 150 F (22,87 €)

(Cochez la formule que vous avez choisie.)

Nom : Prénom :

Adresse :

Découpez ou recopiez, et envoyez, avec le chèque libellé à l'ordre «Les Amis du 18e du mois», à : Le 18e du mois, 57 rue de Clignancourt, 75018 Paris.

Coordinateur inter-associatif, animateur de la Fête, responsable des permanences logement... il est peut-être l'homme qui connaît le mieux le quartier. Mais lui, il veut être un simple militant.

Michel Neyreneuf, chevalier de la Goutte d'Or

Pas facile de se balader tranquille avec lui dans les rues, un samedi après-midi à la Goutte d'Or. À une terrasse de café ou sur un bout de trottoir, Michel Neyreneuf se fait inmanquablement alpaguer par un habitant. On le salue, on lui demande des nouvelles du logement qu'on attend depuis belle lurette, ou des nouvelles de son nouveau travail, ou alors on lui adresse une remarque: «*Pourquoi caches-tu tes yeux derrière des lunettes de soleil ?*» etc. À chaque fois, il répond d'un petit mot gentil, où se mêlent le sérieux et l'humour: «*Préviens-moi si ton plafond te tombe dessus !*»

Le virus de la Goutte d'Or, il ne l'a pas attrapé dans le berceau. Michel Neyreneuf est assez discret sur ses origines familiales; simplement comprendra-t-on qu'avec ses parents, il a sillonné différents continents. Sa rencontre avec l'un des quartiers les plus métissés est due au hasard. Si le hasard existe! Étudiant en langues orientales (il deviendra professeur agrégé d'arabe), Michel habitait au milieu des années 70 dans le 10^e voisin. Il a pris contact avec Aphatis, une association localisée rues Affre et Stephenson qui donnait des cours d'arabe aux enfants de parents immigrés et qui proposait un atelier de tissage, lieu de rencontres entre femmes de toutes origines.

Puis, avec d'autres, il a redonné vie au comité local du MRAP (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples) à la Goutte d'Or. «*On a pris le relais des militants qui animaient auparavant le MRAP, et qui étaient principalement des communistes d'origine juive. Nos réflexions et actions concernaient alors les contrôles d'identité au faciès, la présence permanente des CRS dans le quartier.*» Déjà!

Le flou sur les projets de la mairie de Paris était inquiétant.

La Goutte d'Or, sa population, ses difficultés, Michel apprend alors à les connaître. Il s'interroge rapidement sur la portée de son engagement. «*Sans parler des désaccords que j'avais avec le MRAP d'alors sur le manque de démocratie, je considérais que notre travail avait peu d'impact sur les réalités quotidiennes des étrangers.*» Une bourse d'un an à Damas pour parfaire ses connaissances en arabe lui permet de prendre du recul.

De retour en France en 81, il plonge dans les réalités concrètes de la Goutte d'Or. Le quartier est alors dans un incroyable état de délabrement, complètement délaissé par les autorités publiques. On commence à parler de rénovation urbaine mais le flou sur les projets réels inquiète. «*En 1983, nous avons créé l'association Paris*

Goutte d'Or (PGO) dont les statuts indiquent qu'elle n'est ouverte qu'aux habitants du quartier. Il y avait un refus très fort de voir des personnes ou des associations extérieures à la Goutte d'Or venir nous dire ce que nous devons faire.» En gros, se faire entendre et respecter de

Photo Brahim Chanchabi (www.aidda.com)



Michel Neyreneuf. «*Un refus de voir des gens extérieurs au quartier venir nous dire ce que nous devons faire...*»

tous ceux qui méprisent le quartier ou qui veulent l'instrumentaliser (certains courants d'extrême-gauche notamment).

L'époque où la rénovation vidait des quartiers de leurs habitants...

Quand en 1984 Alain Juppé, député du 18^e et un des principaux adjoints de Chirac à l'Hôtel de Ville, annonce le lancement de l'enquête d'utilité publique sur la rénovation de la Goutte d'Or sud (entre Barbès et la rue Polonceau), PGO est déjà en ordre de bataille. «*Nous étions la seule association généraliste et nous avions une légitimité parmi la population.*»

Réunions, manifestation devant la mairie, rencontres des élus... la mobilisation va être forte pendant plusieurs mois pour imposer deux objectifs: on ne rénove pas sans les habitants et l'on relogé les habitants du quartier. Ces deux revendications, qui paraissent naturelles aujourd'hui, l'étaient moins au milieu des années 80: à cette époque, on vidait sans hésitation Paris de ses habitants les plus modestes, a fortiori s'ils étaient d'origine étrangère.

Sur de nombreux points, Michel et ses copains ont emporté le morceau. La concertation est devenue la règle à la Goutte d'Or, imposée par Alain Juppé aux services de la Ville peu habitués à rencontrer les habitants.

La salle Saint-Bruno (sorte de maison des

associations du quartier), équipement que d'autres quartiers du 18^e envient, a vu le jour en 1991 après des années de bagarre. Gérée à parité par des représentants associatifs et des élus, elle a pour président Michel Neyreneuf.

Pendant huit années, l'Éducation nationale, son employeur, a «mis à disposition» Michel Neyreneuf pour qu'il soit le coordinateur de la vingtaine d'associations de la Goutte d'Or qui ont décidé de travailler ensemble dans un collectif. Il est partout, préparant et animant la fête du quartier – dont ce sera cette année la quinzième édition – vitrine formidable du cosmopolitisme de ce coin de 18^e. Il est présent chaque jeudi soir à la permanence logement de Paris-Goutte d'Or, poulx des attentes et des espoirs de centaines de familles. Très informé sur l'organigramme de l'appareil municipal et ses querelles internes, n'hésitant pas à décrocher son téléphone pour accélérer un dossier. Actif pour la direction de la publication *Paris Goutte d'Or*, mine d'informations sur l'avancée des dossiers dans le quartier.

Homme incontournable, peut-être celui qui connaissait le mieux le quartier, celui que rencontraient des dizaines de journalistes, il n'a jamais voulu céder aux délices de la notabilité. Courtois avec les politiques, il n'a pas vraiment l'habitude de se faire marcher sur les pieds. «*J'ai le sentiment d'être plus efficace là où je suis qu'à un poste d'adjoint à la mairie*», dit-il sans une once de mépris pour la chose publique.

L'an dernier, coup de théâtre: Michel réintègre l'Éducation nationale après avoir décroché le concours d'inspecteur en arabe (il y en a deux sur tout le territoire). Désormais, il n'est plus permanent à la Goutte d'Or. «*J'avais envie de retrouver un statut de militant. Parfois, j'étais considéré par les habitants presque comme un élu...*» Il va partager la tâche de coordination inter-associative avec deux autres personnes, deux autres figures de la Goutte d'Or. Il reste membre du bureau de *Paris-Goutte d'Or*.

«Quand les habitants des hôtels meublés ont été relogés...»

Là où d'autres seraient devenus, par exemple, conseiller d'un ministre à la Ville, il a, lui, préféré rester militant de base à la Goutte d'Or, un militant pas tout à fait comme les autres certes mais pas au-dessus de la mêlée non plus. Quand on lui demande sa plus grande satisfaction au bout de vingt ans de bagarre, il n'hésite pas une seconde: «*Il y a cinq ou six ans, quand les premiers habitants des hôtels meublés ont été relogés. C'étaient de vieux immigrés maghrébins qui n'intéressaient personne au début. On a obligé les institutions à les regarder.*»

Noël Bouttier

1. Michel Neyreneuf a reçu le 23 mai dernier l'insigne de chevalier de l'Ordre national du Mérite, des mains de Daniel Vaillant. Il avait tenu à ce qu'Alain Juppé soit également présent.